



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

**AVIS SUR LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022 DU CONSEIL
RÉGIONAL DE LA RÉUNION**

FÉVRIER 2022

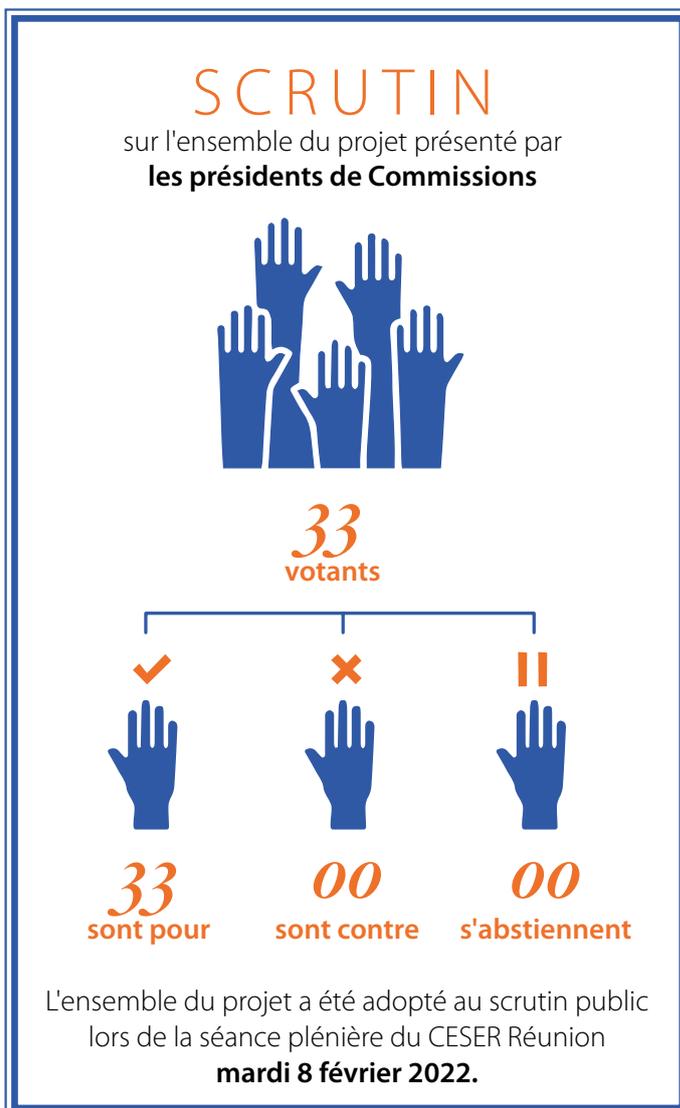


AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Contribution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

M. Philippe ARNAUD- MARQUIER
M. Hugues ATCHY
M^{me} Shenaz BAGOT
M. Marcel BOLON
M. Marcelino BUREL
M^{me} Monique CAUMES
M^{me} Pascale CHABANET
M^{me} Nicole CHON NAM
M^{me} Karine DEFROMONT
M. Loïc Pierre DÉsirÉE
M^{me} Patricia DOXIVILLE
M. Fabrice HANNI
M^{me} Louise HOAREAU
M. Jean-François LEBIHAN
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
M^{me} Sylvie LE MAIRE
M^{me} Gina LAYEMAR



M^{me} Céline LUCILLY
M. Karl MAILLOT
M. Éric MARGUERITE
M. Frédéric MIRANVILLE
M. Jean-Raymond MONDON
M. Rodolphe MONNERIE
M. Stéphane NICAISE
M. Pierrick OLLIVIER
M^{me} Aude PALANT-VERGOZ
M^{me} Cendrine PEIGNON
M. Alain PUELLE
M. Maryvonne QUENTEL
M. Cyrille RICKMOUNIE
M. Joël SORRES
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE

ÉDITORIAL

A l'aune des crises successives de ces dernières années, nous avons tous à nous questionner individuellement et collectivement sur notre avenir commun, comme a pu le faire le CESER en 2019 après les événements dits « gilets jaunes » : « Et maintenant que voulons-nous ? »¹ puis « Et maintenant, que faisons-nous ? »².

Nous avons évidemment un devoir défensif pour rattraper des retards, pour conforter des acquis et pour accompagner des mutations. Mais nous avons aussi l'impérieux devoir offensif de nous projeter et de dessiner une nouvelle ambition réunionnaise. Que cela soit pour valoriser tous les potentiels de notre territoire, pour incarner la France l'océan Indien et pour faire rayonner notre appartenance à une Europe océanique dans la zone indopacifique.

Un des facteurs clef de succès de cette nouvelle ambition pourrait être d'assurer impérieusement l'alignement, la mutualisation, la transparence et la cohérence des politiques publiques avec un devoir de co-responsabilité partagée.

Dans cet avis, nous avons donc assuré notre mission d'assemblée de la « première voix », pour « ouvrir la voie et éclairer l'action publique » quant aux choix du Conseil régional d'agir **POUR** La Réunion. De plus, dans cette expression de la démocratie



représentative régionale, nous contribuons à faire entendre la voix de la société civile organisée réunionnaise, nous permettant de participer à l'action publique afin de faire **AVEC** La Réunion.

Enfin, par des choix de long terme s'appuyant sur une véritable démarche prospective et participative, nous proposons de projeter La Réunion sur des trajectoires répondant aux défis du changement climatique et permettant de répondre fortement aux développements humain, économique et durable pour notre beau territoire.

Le Président

DOMINIQUE VIENNE

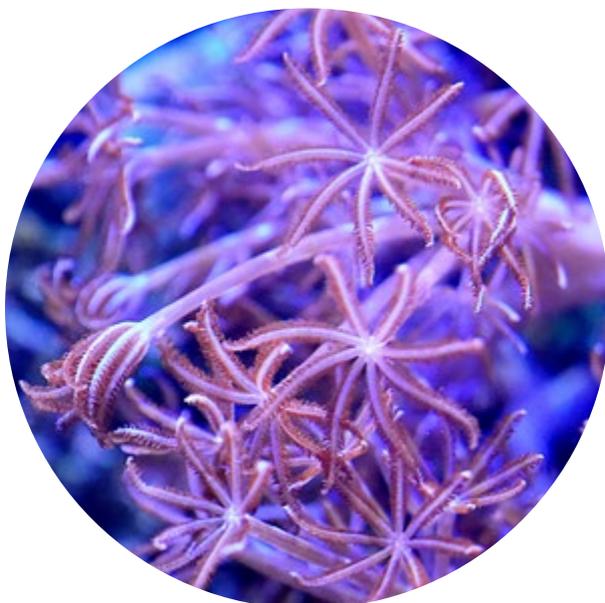
1. Contribution « Et maintenant, que voulons-nous », du CESER Réunion, juin 2020.

2. Avis « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain », CESER Réunion, novembre 2020.

SOMMAIRE



PRÉAMBULE. P.9



PREMIÈRE PARTIE. P.13

Synthèse

- 1.1. Trajectoire financière p.14
- 1.2. Les priorités politiques présentées . . . p.15
- 1.3. Principales observations du CESER
sur les orientations politiques p.16



DEUXIÈME PARTIE P.21

Observations sur les politiques publiques — Avis par Commissions

2.1. Finances et évaluation de l'action publique	p.22
2.2. Territoire, Europe et coopération	p.36
2.3. Aménagement durable de l'espace régional	p.43
2.4. Qualité de vie, culture et solidarité	p.49
2.5. Économie, emploi et innovation.	p.56
2.6. Formation, éducation et recherche	p.68

TABLE DES FIGURES P.75

ACRONYMES ET SIGLES P.76

ANNEXES P.79



PRÉAMBULE

Par courrier daté du 17 janvier 2022, le CESER a été saisi pour avis par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur trois documents, qui seront soumis à l'Assemblée plénière du Conseil régional le 9 février 2022. Il s'agit des documents suivants :

- Égalité des chances, rapport 2020, égalité femmes – hommes de la collectivité ;
- Orientations budgétaires pour l'exercice 2022 (rapport non maqueté) ;
- Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et schéma régional de la biomasse (SRB) - 2019-2028.

Le CESER regrette que le rapport concernant le projet de la nouvelle mandature ait été transmis en différé, alors même que les auditions des services de la collectivité régionale avaient débuté. Pour que l'exercice de la démocratie régionale soit pleinement mise en oeuvre, le CESER aurait souhaité des rencontres entre les Conseillers régionaux représentant l'exécutif régional et ceux du CESER représentant la société civile organisée afin de débattre de ces premières Orientations budgétaires de cette nouvelle mandature, exercice éminemment politique engageant le projet de mandature. Par ailleurs, le CESER tient à remercier les services de la collectivité régionale pour leurs disponibilités et le temps qu'ils ont consacré à répondre à l'ensemble de nos questionnements. Toutefois, en raison des délais particulièrement courts ainsi qu'à la persistance d'une situation sanitaire dégradée et de sous-effectifs du CESER, celui-ci n'a pas été en mesure de réaliser pleinement sa mission de conseil consultatif en approfondissant comme il l'aurait souhaité ses analyses des documents qui lui ont été transmis pour éclairer les orientations de l'exécutif régional.

Le CESER prend acte que l'analyse des premières Orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte particulier où la crise de la Covid-19³ persiste, et les perspectives de reprise de l'activité financière et socio-économique sont incertaines, perturbées par l'impact d'aléas exogènes au territoire (prix du fret, prix des matières premières, reprise du tourisme mondial, etc.).

En 2019, le CESER a fait le constat⁴ qu'à La Réunion, trois grandes fractures, sociale, citoyenne et territoriale peuvent être considérées comme la source du mouvement des Gilets jaunes. Aussi, à partir de ces grandes fractures, le CESER propose de structurer son analyse des Orientations budgétaires 2022 autour du triptyque :

- Agir ensemble, en prenant nos responsabilités,
- Pour faire territoire, en valorisant le capital territorial, matériel et immatériel,
- Et faisant société, en renforçant l'appartenance.

Le projet de mandature présenté par la nouvelle équipe se construit donc autour de trois axes. Le CESER souligne que ces orientations sont en concordance avec les travaux et les réflexions du CESER.

La Réunion est à un moment charnière de son histoire et il est pleinement question de recalibrer nos ambitions au regard des échéances importantes de 2022. Alors même que la France est Présidente de l'Union européenne (PFUE)



3. Acronyme de Coronavirus disease 2019, traduit de l'anglais par « maladie 2019 du virus à couronne ».

4. Contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre », CESER Réunion, mars 2019.

et de la Commission de l’océan Indien (COI), le territoire doit, d’une part, s’appropriier des sujets tels que la nouvelle communication des Régions *ultrapériphériques* (Rup), les nouveaux accords de partenariats économiques complets. D’autre part, il doit préparer le nouveau programme opérationnel (POE) 2021-2027, la sortie de crise dans la perspective, en 2023, de la révision du contrat de convergence et la contribution à France 2030⁵. Face à de tels enjeux et opportunités qui seront autant de possibilités pour révéler et affirmer nos richesses, il s’agira de mener des stratégies en cohérence, en coordination et en coopération avec les échelons territoriaux. L’organisation territoriale et les gouvernances devront être renforcées par la révision des schémas directeurs régionaux, et le CESER demande la tenue régulière de la Conférence territoriale de l’action publique (CTAP) et du Comité régional de l’emploi, de l’orientation et de la formation professionnelle (Crefop)⁶ notamment.

Le CESER note avec satisfaction l’apparition d’indicateurs de réalisations dans ces Orientations budgétaires. Il préconise toutefois que soient envisagées la mise en place des indicateurs d’impact et de suivi qui permettraient de mieux nourrir l’évaluation de l’action publique et de poser trois ou quatre grandes priorités régionales. Le CESER rappelle qu’en 2019, le Comité régional de l’information économique et statistique de La Réunion (CRIÉSR) a été réactivé. Dans sa contribution Indica'ter⁷, le CESER propose de renforcer le discernement et la lisibilité de l’impulsion des prises

de décisions, grâce à des indicateurs clés, comparés à la métropole et classifiés selon les sept trajectoires structurantes présentées dans le rapport « Notre manière réunionnaise, d’agir ».

Aussi, pour permettre à la fois une lecture selon les axes proposés par la nouvelle mandature, tout en ayant une vision thématique portée par ses Commissions, le CESER a organisé son avis en démarrant par l’analyse des politiques publiques selon les trois axes, complétée par l’avis des Commissions du CESER.

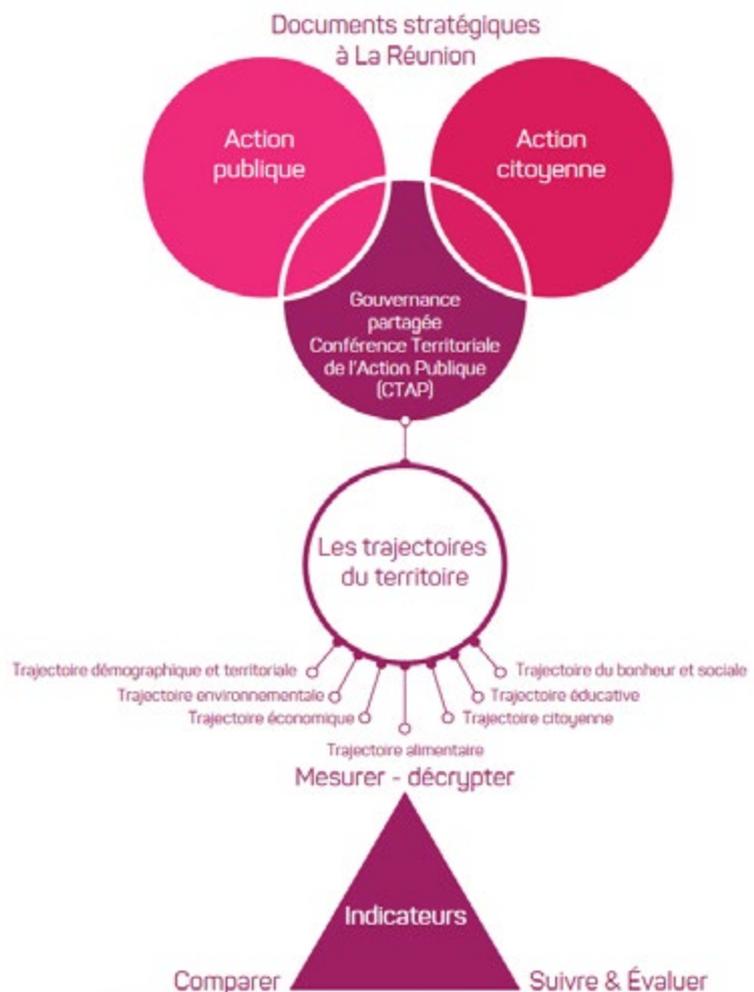


Figure 1 : indicateur de transformation du territoire : fonctions et dimensions.

5. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/france2030>

6. Le CESER en fait la demande.

7. Contribution « Les Indicateurs de transformation du territoire : Indica'ter », CESER Réunion, novembre 2019.

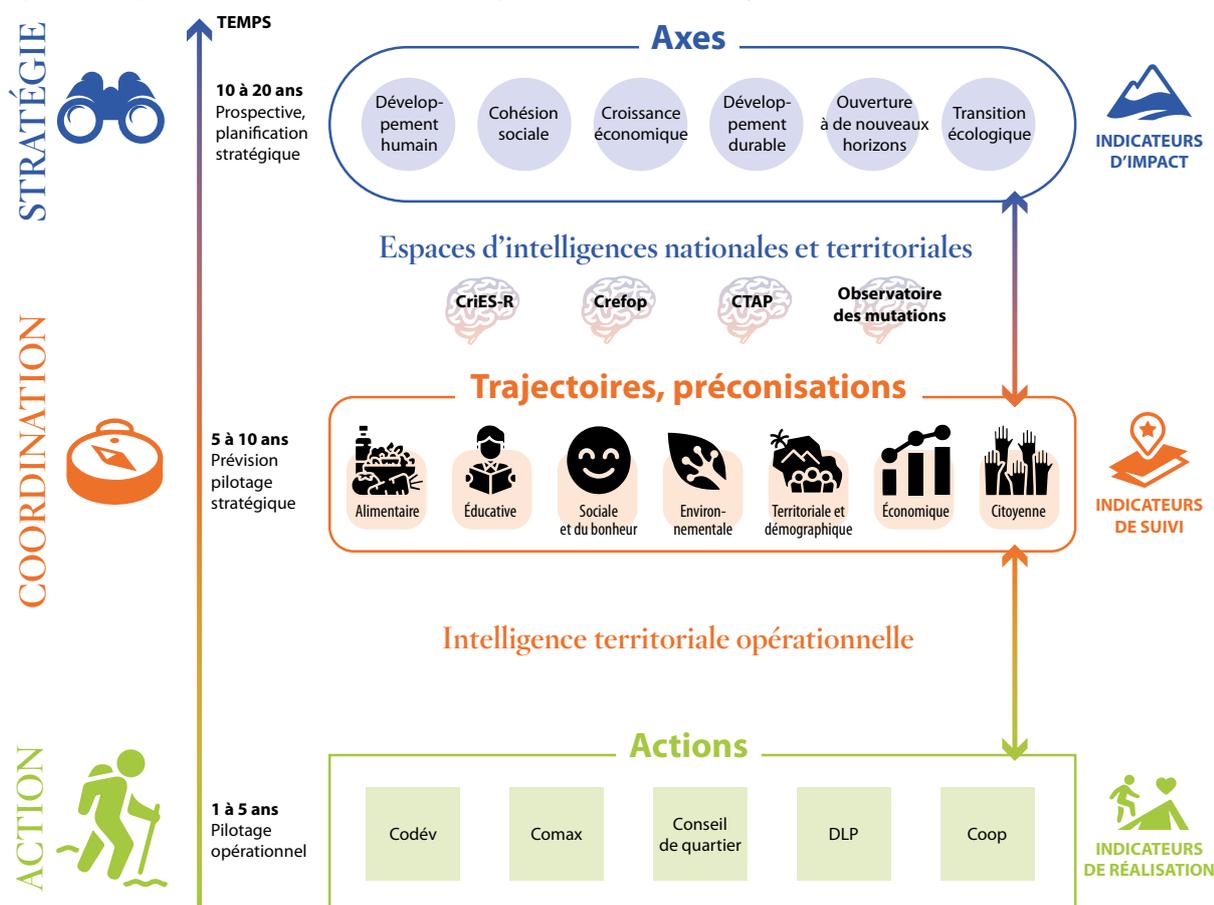
Pour le CESER, il faut prendre en compte trois temporalités et il propose de les décliner sur l'exemple de la PPE), sur lequel il a été saisi par ailleurs :

- 10 à 20 ans qui correspond à la planification stratégique et où on retrouve les engagements de temps longs comme la stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui porte des objectifs à 2050 et dont les indicateurs relèvent des impacts. Pour reprendre l'exemple de la SNBC, le taux de gaz à effet de serre est un indicateur d'impact.
- 5 à 10 ans pour évoquer le pilotage stratégique. À ce niveau figurent les principaux schémas régionaux et les plans. C'est à ce niveau que se définissent les écosystèmes de pilotage. Par exemple, pour la SRB, la CTAP permet la coordination et la cohérence des politiques énergétiques. La contractualisation permet de passer au niveau suivant, par exemple avec

les contrats de filières ou avec les ÉPCI. Ici se situent les indicateurs de suivi comme le stock à l'hectare de biomasse vivante ou morte.

- 1 à 5 ans, le niveau de l'opérationnalité où on retrouve les plans climat-air énergie territoriaux (PCAÉT) de chaque ÉPCI et qui, grâce à des indicateurs de réalisation, permettent par exemple, le suivi de la biomasse disponible par intercommunalité.

Chacun de ces étages doit faire l'objet d'une gouvernance spécifique, chacune étant nourrie par les indicateurs de réalisation, de suivi et d'impact. Par ce moyen, le CESER propose au territoire d'avoir une vision macro et micro qui permet de mesurer que tout ce qui se passe au niveau opérationnel, alimente les trajectoires permettant de combler les fractures sociale, citoyenne et territoriale.



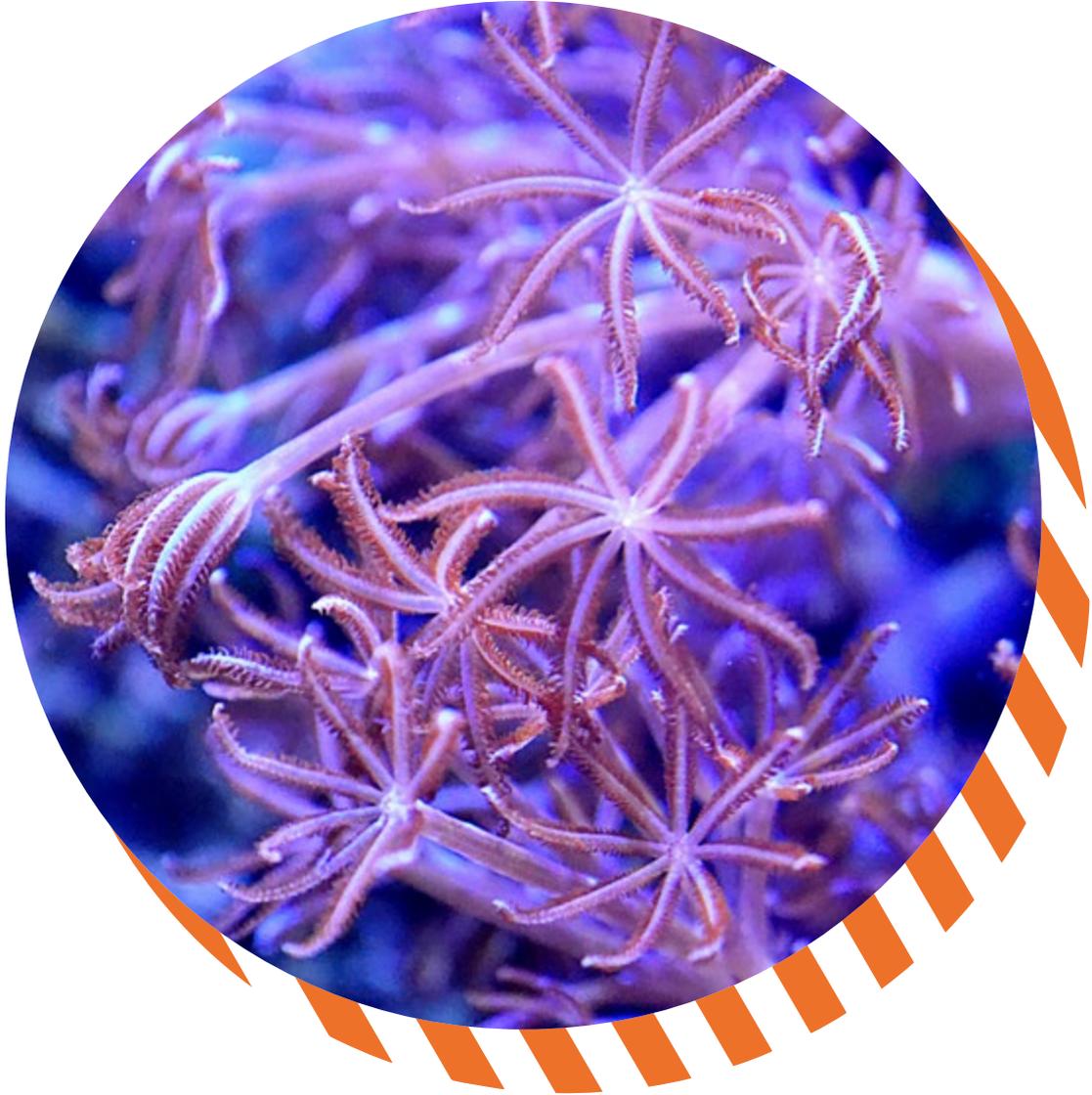
Le développement, un « voyage au long cours »

SIGLES ET ACRONYMES :

Crefop : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.
 CTAP : conférence territoriale de l'action publique.
 CriES-R : Comité régional de l'information économique et statistique de La Réunion.
 Codév : Comité de développement.

Comax : Comité de maximilisation.
 Coop : Coopérative DLP
 DLP : démocratie locale permanente.

Conception et réalisation :
 César Réunion, janvier 2022, v2.



PREMIÈRE PARTIE SYNTHÈSE

1.1. TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

En M€	CA Région								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Pré CA 2021	Cible CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	558,4	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	554,0	563,0
Dépenses réelles d'exploitation	385,3	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	396,3	393,0
Epargne de gestion	173,1	173,4	105,9	154,2	142,8	166,9	126,2	157,7	170,0
Intérêts dette	9,2	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	22,0
Epargne brute	163,9	164,9	94,6	137,7	122,1	143,7	105,8	136,9	148,0
Remboursement dette	19,9	19,9	52,0	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,6
Epargne nette	144,0	145,0	42,6	101,8	84,7	103,7	46,8	72,6	82,4
Dépenses d'équipement	440,5	590,0	528,3	603,3	534,3	397,5	296,4	316,5	260,0
Recettes propres d'investissement	104,0	176,8	182,8	317,9	229,7	218,4	194,2	97,9	100,0
Recours à l'emprunt	62,4	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,9	140,0	77,6
Fonds de roulement final	34,4	0,7	29,0	84,4	63,0	67,6	83,1	77,1	77,1
Endettement	351	566	825	1 028	1 190	1 230	1 241	1 317	1 329
Dettes/EB	2,1	3,4	8,7	7,5	9,7	8,6	11,7	9,6	9,0

Le rapport sur les Orientations budgétaires 2022 se caractérise par les grands agrégats suivants :

- une épargne brute en croissance prévisionnelle passant d'une épargne brute attendue de 136,9 millions d'euros (M€) à fin 2021 à 148 M€ à fin 2022. Pour rappel, elle était de 105,8 M€ au Compte administratif (CA) 2020.
- une durée de désendettement visée à partir de 2022 à neuf années après avoir atteint un plus haut niveau de 11,7 ans en 2020.

S'agissant du taux de la dette présenté dans le rapport d'Orientations budgétaires au 1^{er} janvier 2022, la part fixe de l'encours représentera 59 % de l'encours total. Le CESER attire l'attention sur le fait que le taux moyen prévisionnel de la dette, au-delà de 2022, sera nécessairement impacté par l'évolution des taux à venir, qui, s'ils sont encore très bas, présentent une légère tendance à la hausse.

Le CESER constate, tout comme dans ses avis antérieurs, l'augmentation de l'endettement du fait des mesures de relance liées à la crise. Il rappelle que l'endettement actuel représente 1 317 M€, soit 9,6 ans. P paradoxalement, les enjeux de territoire vont nécessiter une politique d'investissements soutenus tout en maintenant une trajectoire « prudentielle », dans le cadre de la stratégie financière.

1.2. LES PRIORITÉS POLITIQUES PRÉSENTÉES

Si elles sont riches d'informations, le CESER considère que ces Orientations budgétaires, compte tenu de la situation d'endettement, ne peuvent être pleinement analysées qu'avec une communication de la gestion pluriannuelle détaillée et dans la perspective du Budget primitif. Le CESER souligne que des indicateurs de réalisation sont précisés. Toutefois, il rappelle la nécessité de compléter par des indicateurs d'impact et de suivi des politiques publiques permettant de nourrir les espaces de gouvernance et les enjeux de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Dans le rapport d'Orientations budgétaires, les actions sont décrites d'un point de vue des politiques publiques régionales autour de trois axes :

- Développement humain et solidaire,
- Développement économique et ouverture de nouveaux horizons,
- Développement durable du territoire et transition écologique.

Tout en soulignant l'ambition affirmée, les actions présentées, au vu des ressources financières, mériteraient d'être identifiées et priorisées dans le temps et rattachées à des politiques transverses que sont l'emploi, la jeunesse, la transition écologique, etc. afin de repérer les forts impacts attendus. C'est pourquoi, le CESER portera une attention particulière lors de l'examen du prochain Budget primitif, sur les arbitrages budgétaires et les sommes allouées (tant en engagement d'autorisations qu'en crédit de paiement) à chacune d'elles, traduisant ainsi les priorités politiques présentées.



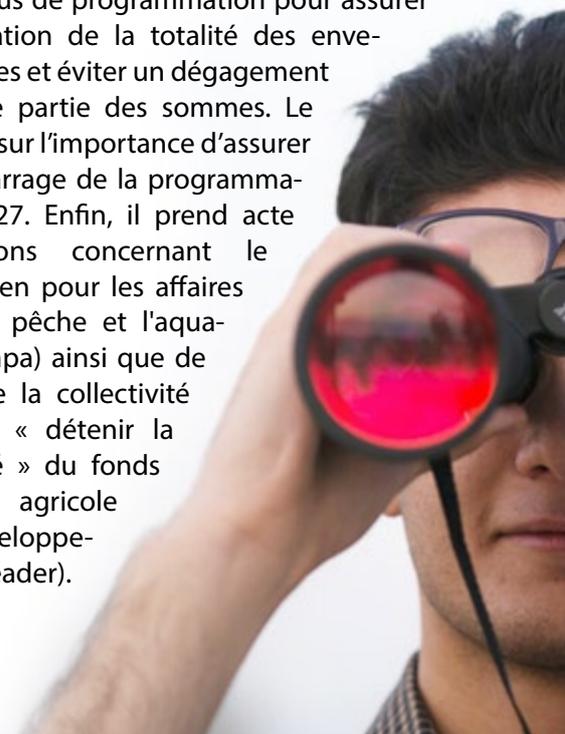
1.3. PRINCIPALES OBSERVATIONS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS POLITIQUES

Schémas régionaux

L'année 2022 sera marquée par l'adoption ou la révision de nouvelles stratégies portées entre autres par le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDÉII), le schéma d'aménagement régional (SAR), le schéma régional de l'enseignement, et des formations supérieures et de la recherche (Seforre), etc. et qui permettront d'enrichir les axes d'intervention et orienteront de fait les moyens régionaux déployés auprès du monde économique notamment. Leur élaboration nécessitera la participation de toutes les parties prenantes, dont le CESER qui prendra toute sa part. Pour ce faire, il invite la collectivité à le saisir le plus en amont possible afin d'émettre des propositions et un avis.

Fonds européens

Les Orientations budgétaires sont fortement influencées par l'évolution des recettes liées aux fonds européens. Concernant les fonds européens de la période 2014-2020, les paiements liés à *recovery assistance for cohesion and the territories of Europe union*⁸ (React-EU) doivent être réalisés avant le 31 décembre 2023 et auraient dû être programmés avant fin 2021. Dans ce contexte, le CESER attire l'attention sur la nécessité d'accélérer le processus de programmation pour assurer la consommation de la totalité des enveloppes allouées et éviter un dégageement d'office d'une partie des sommes. Le CESER insiste sur l'importance d'assurer un bon démarrage de la programmation 2021-2027. Enfin, il prend acte des évolutions concernant le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) ainsi que de la volonté de la collectivité régionale de « détenir la responsabilité » du fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).



8. Traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne ».

Jeunesse

Chef de file de la formation professionnelle, mais aussi chef de file des politiques de jeunesse (loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017), le Conseil régional a privilégié une approche pluridisciplinaire et transversale, ce qui doit être un gage de coordination et de cohérence des actions qui seront mises en œuvre, coordination et cohérence des politiques publiques. Cette vision transversale, inscrite comme priorité, entend concerner l'ensemble des jeunes Réunionnais dans un contexte de fort impact sur leur santé physique et mentale et où nombre d'entre eux subissent de nouvelles formes de pauvretés, de mises en échec et précarités sociales.

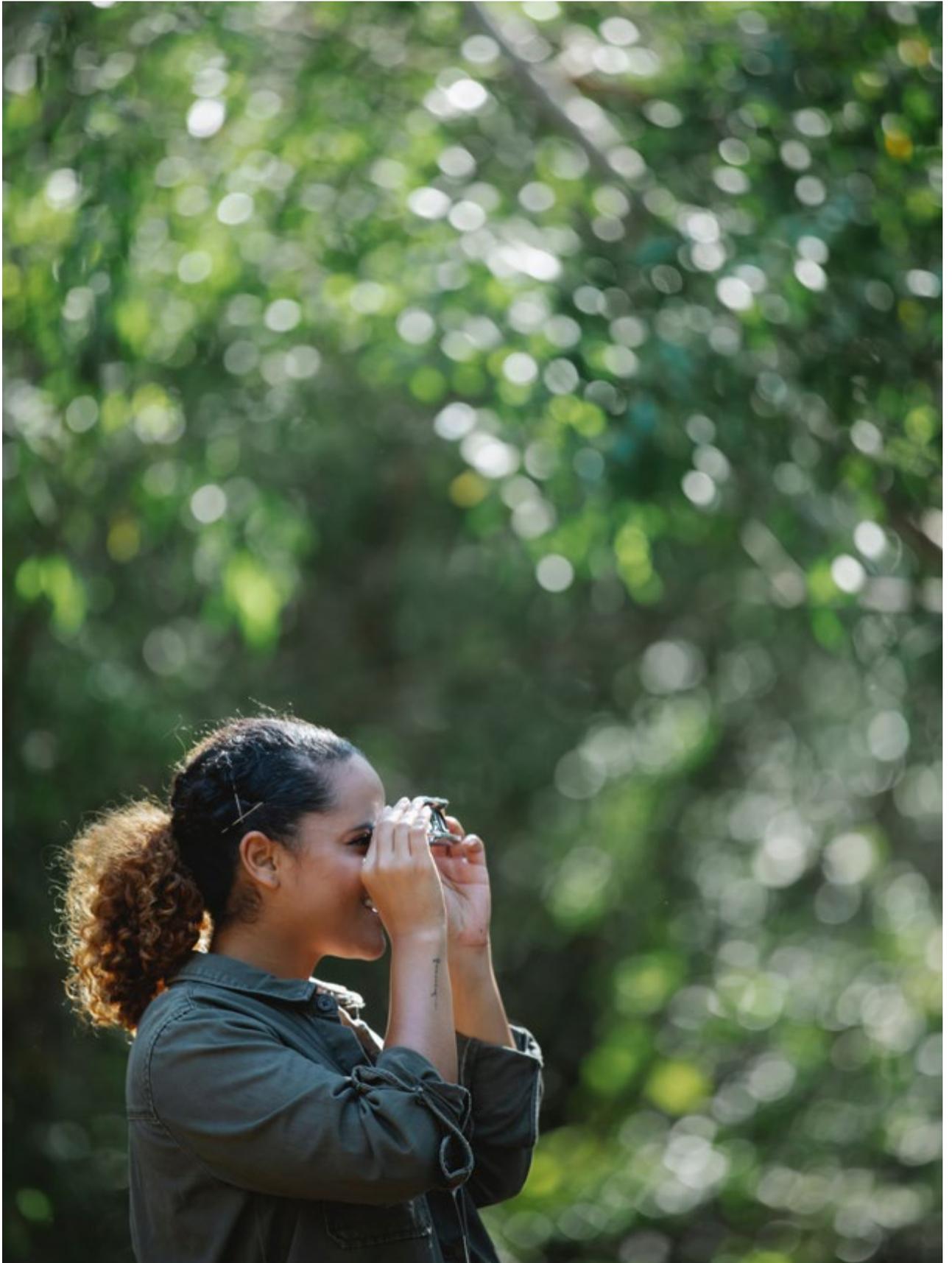
Pour sa part, le CESER entend structurer sa réflexion et ses contributions auprès des élus sur ce même modèle transversal pour éviter les approches segmentées sur cette compétence partagée.

Emploi et formation

Le CESER se félicite de l'intention de la collectivité régionale de s'approprier les questions d'orientation et de renforcer ses actions en faveur de la levée des freins périphériques à l'emploi et la formation. Il apprécie que le Conseil régional ait fait du développement humain et solidaire la pierre angulaire de sa mandature, signe qu'il considère fort et positif.

Cependant, il aurait souhaité voir un lien et un appui stratégique grâce au Comité régional de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles (Crefop), co-présidé par le Préfet et la Présidente du Conseil régional. En effet, le Crefop demeure, pour le CESER, l'espace de coordination, de concertation et de mise en cohérence des politiques publiques, en matière d'emploi, de formation et d'orientation pour le territoire. De plus, le CESER aurait souhaité voir apparaître l'importance donnée aux espaces d'intelligence territoriale qui permettent d'assurer la cohérence, la coordination, la contractualisation et l'évaluation des politiques publiques. Concernant les lycées, il prend acte de la construction de deux lycées programmés de longue date et de la création de deux autres qui viendront renforcer et diversifier l'offre de formation pour les jeunes Réunionnais.



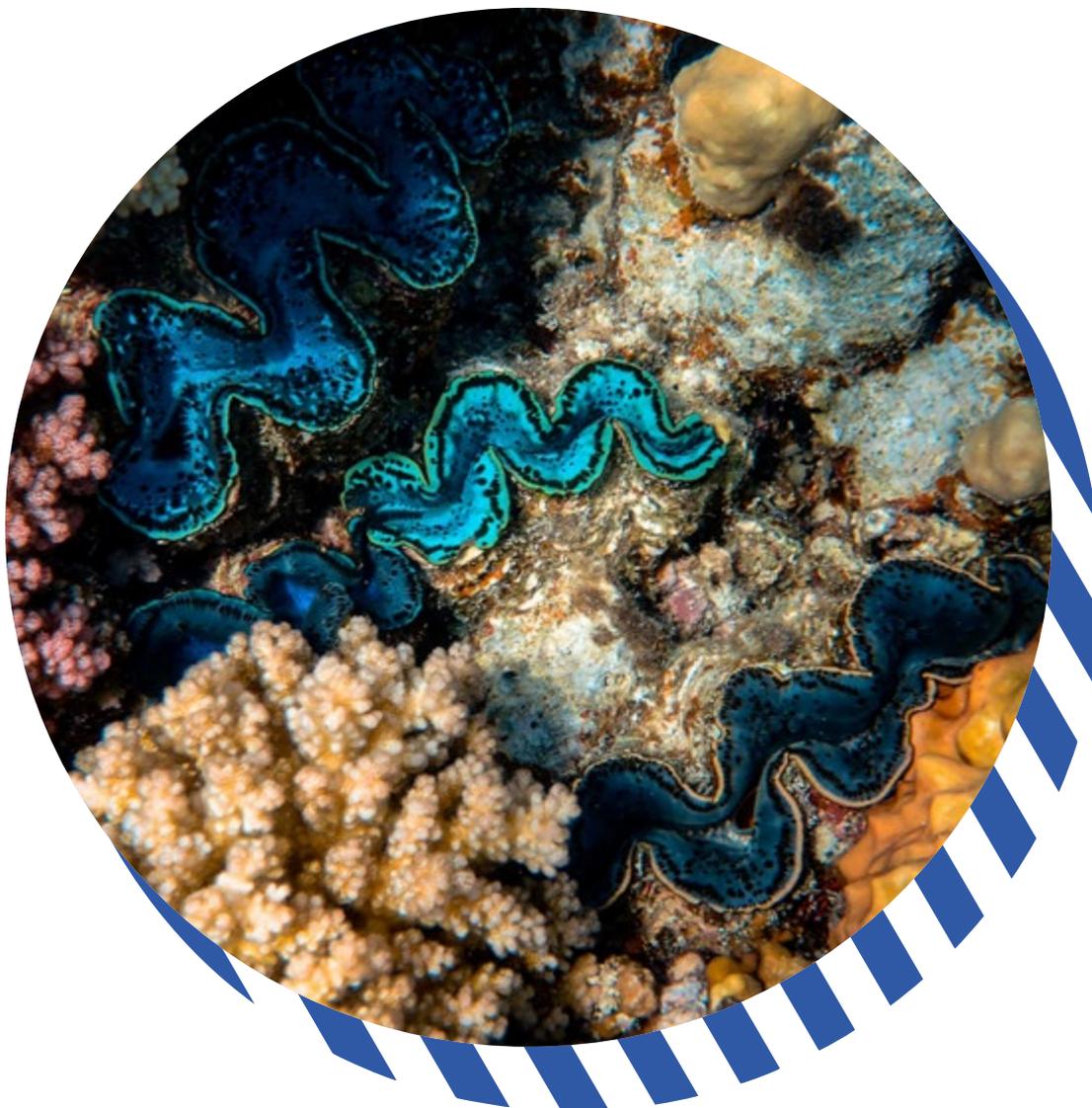


Territoires et environnement

Le CESER est attaché à l'importance du lien entre les collectivités dans la déclinaison des politiques publiques. Il sera de ce point de vue vigilant à l'organisation des concertations nécessaires à la révision du SAR. Il veillera, au titre de sa contribution à l'évaluation économique, sociale et environnementale, en 2022 à l'intégration des objectifs relatifs à la neutralité carbone, à l'autonomie énergétique et la préservation de la biodiversité dans le schéma régional pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation (SRDEII), le schéma régional du tourisme (SRT) et la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRÉSS). Le CESER souligne l'importance de l'ancrage territorial des politiques publiques dont la maximisation des retombées est un véritable levier de développement de l'emploi local. Ainsi, la contractualisation avec les ÉPCI et la sollicitation des Comités de développement (Codév) des ÉPCI peuvent être deux critères fondamentaux de la déclinaison en territoire des stratégies régionales.

Transports

Le CESER mesure l'impact budgétaire et technique que représente l'achèvement de la NRL au regard des recours juridiques et de leurs impacts potentiels. Toutefois, il lui semble que le Conseil régional doit pleinement se saisir des enjeux de mobilités et de logistique. En effet, le CESER souligne la nécessité de renforcer l'offre de services pour éviter la saturation du réseau et prend note que des scénarii alternatifs se poursuivent. Il considère que la gratuité des transports en commun motorisés ne doit pas limiter le développement des autres potentialités (câble, maritime, covoiturage,...), mais également la facilitation du télétravail, qui peut aussi constituer une alternative au transport systématique. Le CESER souhaite être associé aux réflexions sur ces questions. De plus, il souhaite être destinataire des différentes études d'opportunité et de faisabilité qui ont été réalisées sur les projets d'intermodalités (ex. RRTG). Il rappelle la nécessité d'un plan de déplacement global sur le long terme pour La Réunion. Au vu des enjeux de déplacements collectifs et d'attractivité pour notre territoire, il rappelle la nécessité d'un véritable schéma régional des infrastructures et de transport (Srit), prescriptif et avec une vision et une ambition sur le moyen et le long terme pour La Réunion.



DEUXIÈME PARTIE
OBSERVATIONS
SUR LES POLITIQUES
PUBLIQUES

—
AVIS PAR
COMMISSION

2.1. FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



La Commission « finances et évaluation des politiques publiques » (Fév) regrette le délai dans lequel la transmission des Orientations budgétaires (OB) 2022 a été réalisé, alors que ce document est déterminant pour comprendre et apprécier les ambitions de la nouvelle mandature. Elle remercie cependant les services administratifs de la collectivité régionale pour leurs disponibilités lors des auditions. Comme souhaité et demandé depuis des années, la transparence et le dialogue auraient nécessité un échange avec les élus concernés par les dossiers qui lui sont soumis et ce d'autant plus qu'il y est fait référence dans la partie « Démocratie participative ».

La Commission constate que la structure du document reflète l'approche de la nouvelle mandature, basée sur trois axes :

- Développement humain et solidaire,
- Développement économique et ouverture de nouveaux horizons,
- Développement durable du territoire et transition écologique.

Elle observe également que ces premières OB mettent en exergue le souhait d'ouvrir de nouveaux chantiers et de revoir plusieurs approches stratégiques, notamment en matière d'inclusion et de formation.

La Commission a toujours été attachée, comme tous les membres du CESER, à la nécessité de renforcer la gouvernance territoriale des politiques publiques et à la capacité d'évaluation de ces dernières, ce qui donne des potentialités au CESER par le biais des textes législatifs et réglementaires. Dans ce contexte, elle se félicite de l'insertion, dans l'ensemble du document, de tableaux d'indicateurs de réalisation identifiant une situation de départ et une cible quantifiée, pour l'ensemble des orientations et actions envisagées. Cependant, elle souhaite la mise en place d'indicateurs d'impact.

PRÉCONISATION 1.

Afin que ces indicateurs puissent être suivis dans la durée, la Commission préconise qu'ils fassent l'objet de mises à jour régulières et soient mis à la disposition tant des instances consultatives que des citoyens, à des fins de transparence des politiques publiques.

PRÉCONISATION 2.

La Commission rappelle la proposition du CESER de conduire une analyse des méthodes d'évaluation sociale et environnementale (ESE) des politiques publiques et projets structurants, afin d'évaluer leur applicabilité à La Réunion. Un travail partenarial avec les services du Conseil régional pourrait être engagé à cet effet, permettant à la collectivité de conduire ses évaluations ex post mais aussi de conduire des analyses ex ante de ses projets et orientations.



Elle prend acte que les résultats des audits lancés par la nouvelle mandature seront bientôt connus. Elle souhaite que ceux-ci soient communiqués et présentés au CESER au plus tôt.

ACTION 1.

La Commission suggère que soient précisés des indicateurs de suivi et d'impact des politiques menées au travers des axes proposés, tel qu'elle le propose dans son rapport Indica'ter⁹.



9. Contribution « Les Indicateurs de transformation du territoire : Indica'ter », CESER Réunion, novembre 2019.

Une situation financière qui apparaît dégradée

Un contexte économique mondial et national considéré comme très défavorable

La partie introductive des OB dresse un panorama très complet des difficultés de la situation économique et financière mondiale et nationale pouvant impacter le budget de la collectivité. Leurs conséquences potentielles doivent être analysées de manière la plus fine possible afin de comprendre comment la collectivité devra anticiper leurs impacts sur sa situation financière.

La Commission se satisfait que ces OB mentionnent l'inscription du budget annuel de la collectivité dans une programmation pluriannuelle soutenable (programmation pluriannuelle d'investissement – PPI / programmation pluriannuelle de fonctionnement – PPF) qui doit intégrer et permettre l'actualisation de la trajectoire d'équilibre (TÉ) régionale dont elle souhaite être destinataire, chaque année. Elle regrette, cependant, de ne pas avoir été destinataire, tel que le prévoit le code général des collectivités territoriales d'un plan détaillé annualisé de la gestion pluriannuelle des engagements de la collectivité et espère que cela puisse figurer au Budget primitif 2022. En effet, les OB indiquent qu'il existe déjà une TÉ pour 2021. Aussi elle souhaite que ce document soit présenté au CESER, lui permettant ainsi de mieux appréhender les enjeux au regard de sa révision annoncée.

Elle rappelle¹⁰ que l'ensemble de ces documents doit permettre de définir une stratégie de financement adaptée, de s'assurer de la soutenabilité financière dans le temps de la programmation, dans le respect des équilibres budgétaires. Elle doit aussi permettre au CESER de faire si besoin, des propositions d'ajustements ou d'arbitrages.

La Commission souligne que la collectivité régionale est confrontée à deux enjeux forts : un impact fort sur ses dépenses liées aux engagements pris, notamment pour l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), ainsi qu'une fra-

gilité de ses recettes, compte tenu des taux de fiscalité maintenus à niveau constant. Elle rappelle les fortes incertitudes qui pèsent sur le budget de la collectivité régionale du fait des encours du chantier de la NRL et de leurs impacts.

En conséquence, elle prend acte que le Conseil régional entend avoir une lecture « prudentielle » de la situation nationale et internationale, qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à bénéficier de transferts publics nationaux (baisse relative des dotations) ou à négocier de nouveaux dispositifs (notamment concernant la NRL) elle prend acte que sur ce point des avancées se font. La Commission, si elle apprécie cette approche, rappelle que cette situation risque aussi d'avoir



10. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020 », CESER Réunion, octobre 2019.

des conséquences sur la capacité du Conseil régional à atteindre certains objectifs exprimés dans ces présentes orientations.

PRÉCONISATION 3.

Face aux difficultés financières, la Commission préconise que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir le ratio dépenses d'investissement et de dépenses de fonctionnement à un haut niveau. La Commission rappelle que le Conseil régional a un rôle moteur de soutien à l'économie et de préservation de l'emploi local.

Des orientations et choix stratégiques qui impactent également les grands équilibres

Le Conseil régional présente plusieurs choix politiques stratégiques notables :

- Certains relèvent des compétences de la Région et répondent notamment aux fortes demandes exprimées par le CESER, telles que la reprise du plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- D'autres vont au-delà de ses compétences, notamment les actions de solidarité (gratuité des bus et repas à 1€ dans les cantines) ;
- De plus, la collectivité déclare que « *La Région compte détenir la pleine responsabilité sur l'ensemble des mesures du Feader, dans un objectif de simplification et d'efficacité au profit des agriculteurs.* » La Commission prend acte de cette orientation qui permettrait de s'aligner sur les autres collectivités régionales de l'Hexagone. Cependant, elle s'interroge sur les modalités de mise en œuvre et sur les impacts tant sur les ressources humaines que sur les finances de la collectivité.
- Enfin, est exprimée une volonté de revoir le mode de financement de la continuité territoriale, afin de réaliser des économies budgétaires (en passant de 50 à 20 millions d'euros – M€ – de contribution régionale) et de remettre l'État au centre du dispositif. La Commission souhaite que lui soient transmises le moment venu, les modalités tant en termes de critères d'éligibilité que de maquette financière.

Ces orientations auront nécessairement un impact substantiel sur les finances de la collectivité, qu'il n'est pas possible de mesurer à ce stade. La Commission attend donc de plus amples éléments d'information sur ces questions.





Des marges de manœuvre limitées mais réelles

Des marges de manœuvres existent pour la mise en œuvre des trois axes prioritaires de la Collectivité pour la durée de son mandat 2021-2028. **Au niveau fiscal**, avec la taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) d'une part, bien que la collectivité exprime le choix de ne pas augmenter la TSCC ; avec l'octroi de mer d'autre part, que le Conseil régional envisage vraisemblablement de revoir, sans toutefois préciser ses intentions et objectifs. Elle rappelle que le CESER a produit un avis sur la TSCC¹¹ avec des propositions concernant son devenir. **Au niveau des fonds européens**, en particulier grâce à REACT-EU puis dans le cadre de la nouvelle programmation : le Conseil régional marque sa volonté de maximiser le co-financement européen des projets.

La Commission note, malgré tout, une absence de visibilité, à ce stade, sur les intentions de la collectivité en matière fiscale; elle propose que le CESER soit consulté, notamment dans le cadre de la réflexion relative à l'octroi de mer. La Commission note également qu'en matière de financement des investissements, seuls les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sont ciblés et notamment React-EU, alors que d'autres sources de financement, y compris européennes, pourraient être mobilisées. Elle attire donc l'attention sur l'opportunité d'identifier ces sources complémentaires (et pas alternatives) des fonds structurels.

L'actualisation de la trajectoire d'équilibre

La stratégie financière régionale doit pérenniser les équilibres budgétaires et financiers à court et moyen terme et les rendre compatibles avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne. Elle repose sur la capacité de désendettement et sur le ratio d'épargne brute. La TÉ va permettre de s'assurer « du réalisme » des différentes propositions de la collectivité. La collectivité s'engage donc fortement sur ces paramètres clés, ce dont se félicite la Commission. De tels objectifs semblent toutefois ambitieux et elle demande des éléments complémentaires sur les paramètres permettant de les atteindre dès 2022 au regard des orientations exprimées par ailleurs.

Concernant la capacité de désendettement de la Collectivité (retour vers neuf annuités dès 2022), elle s'interroge sur le fait de savoir si cet engagement vaut à dette constante ou intègre d'éventuels nouveaux emprunts, ce que laissent entendre les OB par ailleurs ; si l'hypothèse d'une révision du Protocole de Maignon visant à sécuriser le financement de la NRL, n'étant pas assurée, l'impact sur les finances de la Région est estimé à 100 M€/an jusqu'en 2027. Elle prend acte que des avancées positives se font.

Concernant l'épargne brute, située à hauteur de 20% des recettes réelles de fonctionnement, la Commission aurait souhaité avoir plus d'éléments sur la façon de constituer le rehaussement de cette épargne brute.

11. Reprise saisine sur « la problématique des carburants », CESER Réunion, juillet 2013.



À ce stade, les informations communiquées paraissent donc insuffisantes pour apprécier précisément l'ambition de la trajectoire d'équilibre, mais la Commission est consciente qu'il s'agit d'un travail prévu sur 2022. Elle prend acte que le projet de Budget primitif pourra sans aucun doute lui apporter un premier éclairage sur ce point.

Enfin, d'autres incertitudes perdurent faute d'informations, notamment concernant les budgets annexes de la collectivité régionale (Énergie, Musée et Transport). La Commission s'interroge également quant aux engagements financiers inhérents au soutien annoncé de la Sematra et de l'éventualité de la création d'une compagnie maritime régionale.

PRÉCONISATION 4.

Bien qu'elle reconnaisse le côté structurant et stratégique de tels investissements, elle préconise que soient réalisées des évaluations socio-économiques (ÉSÉ) sur ces deux sujets à l'instar de ce qui a été proposé concernant la NRL¹².

Deux nouveaux chantiers budgétaires notables seront lancés :

- La recette du système d'information « finance » qui n'existe pas aujourd'hui et qui va permettre d'optimiser et de rationaliser la traçabilité des recettes de la collectivité.
- La centralisation des engagements qui permettra de disposer de tableaux de bord de suivi de l'ensemble des engagements.

La Commission se félicite de ces initiatives, qui permettront de disposer de meilleures données de pilotage, mais également de suivi et d'évaluation des finances et politiques régionales. Elle propose que ces outils puissent être mobilisés dans le cadre des évaluations des politiques publiques et qu'une collaboration plus systématique soit engagée entre les services du Conseil régional et le CESER (cf. supra, loi NOTRe¹³) sur ce sujet.

Certification des comptes

La Commission prend acte de l'impossibilité d'exprimer une opinion par le Commissaire aux comptes dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, ce qui a été également le cas pour la quasi-totalité des autres collectivités expérimentatrices. Elle prend donc acte que l'exercice 2022 constituera le troisième exercice à blanc et qu'en l'état aucune conclusion ne peut être tirée de cette expérimentation.

12. « Avis du CESER sur le rapport relatif au chantier de la Nouvelle Route du Littoral », CESER Réunion, octobre 2021.

13. Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Ressources humaines

La Commission prend acte que la collectivité envisage une quasi stabilisation de ses effectifs. Elle note que le nouveau régime indemnitaire qui prend en considération les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel (Rifseep), est déjà mis en œuvre depuis un an. Elle demande que des éléments de clarification soient apportés concernant l'engagement d'une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), qui devrait être initiée au niveau de la collectivité, démarche qu'elle avait souhaitée depuis de nombreuses années. La Commission demande notamment à avoir connaissance du document « Lignes directrices de gestion », validé fin 2021 pour 2022.

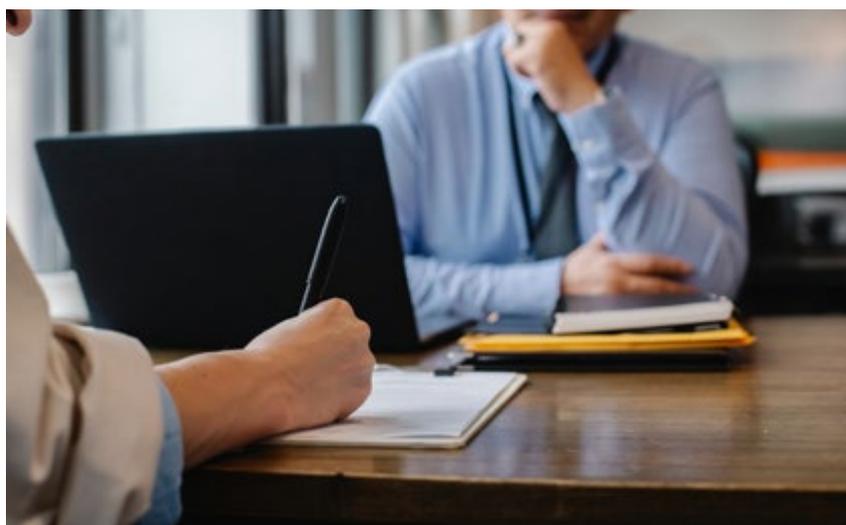
D'autre part, si la Commission salue la mise en place des outils dématérialisés pour les agents, notamment le coffre-fort électronique, elle rappelle la nécessité d'avoir une formation à la dématérialisation, voire une adaptation des emplois, pour un nombre important d'agents qui ne maîtrisent pas ces sujets et particulièrement dans les antennes de la Région, où les agents seront amenés à accompagner les usagers, les dossiers de demandes d'aides régionales étant par ailleurs en cours de dématérialisation (formulaires de demande d'aide, etc.).

PRÉCONISATION 5.



Concernant les quatre antennes de la Région Réunion, la Commission préconise de réfléchir au rôle et aux missions que la collectivité veut leur donner. La réflexion pourrait également intégrer la relation entre la Région et les autres collectivités (antennes du département, Maison France service, etc.) qui se développent dans les micro-régions. Des mutualisations pourraient être étudiées, notamment en matière d'accueil des publics et de médiation numérique pour l'accès aux droits ou aux aides.

Enfin, la Commission rappelle que, s'agissant des enjeux du télétravail, ceux-ci répondent à plusieurs objectifs. Le premier est une adéquation réglementaire – accord de juillet 2021 sur le télétravail - relevant d'une négociation obligatoire au sein des collectivités territoriales avant fin 2021. En second lieu, ils permettent de répondre à une attente de qualité de vie de travail permettant de diminuer les durées de déplacements pouvant atteindre 2 à 3h par jour. Enfin, ils répondent à la diminution des déplacements de « l'auto-solisme » (déplacement automobile individuel avec un usager unique).



Systemes d'information

La Commission salue la volonté de modernisation de l'action publique, en particulier concernant l'accélération de la dématérialisation des aides et subventions, de la gestion du courrier, des bulletins de paie etc. Cependant, elle attire l'attention sur le fait qu'à La Réunion, un grand nombre d'usagers (particuliers et entreprises) ne maîtrisent pas encore suffisamment l'outil informatique (illettrisme et illectronisme), et propose de laisser un temps d'adaptation pour les bénéficiaires avant de passer au « tout numérique », afin d'éviter que cela ne vienne exacerber la « fracture digitale ». Elle rappelle sa proposition que les agents soient formés à cet effet dans les antennes régionales et puissent accompagner les porteurs de projets pour leurs demandes dématérialisées. Elle réitère sa proposition de rapprocher les services en ligne des usagers et ce aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité, en particulier dans les zones rurales. Cette action viserait par ailleurs à améliorer la proximité entre la collectivité et ses concitoyens, comme évoqué dans la partie « Démocratie participative », en luttant, en partenariat avec les services sociaux des autres collectivités et organismes de services publics, mais aussi avec les associations œuvrant dans le cadre de l'Éducation populaire, contre « l'illectronisme » qui renforce les fractures.



Concernant l'information décisionnelle, la mise en place des chantiers budgétaires précitées favorisera la remontée des informations et données. La Commission note également l'engagement exprimé de poursuivre la démarche d'*open data*¹⁴, en lien avec les autres collectivités. Elle rappelle que le CRIÉSR est l'espace d'intelligence territoriale qui regroupe quelques 170 producteurs de données, et dont l'Insée assure le secrétariat.

PRÉCONISATION 6.



La Commission préconise que, dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de la donnée ouverte (SRDO), le CRIÉSR soit associé.

14. Traduit de l'anglais par « données ouvertes ».

L'échelle d'Arnstein

En 1969, Sherry Arnstein, une consultante américaine, propose l'idée d'une échelle de participation comprenant plusieurs niveaux, chaque barreau mesurant le pouvoir du citoyen à peser sur le processus de prise de décision. Ainsi, lorsque l'on gravit les barreaux, on s'élève d'un niveau moins participatif à un niveau plus participatif.

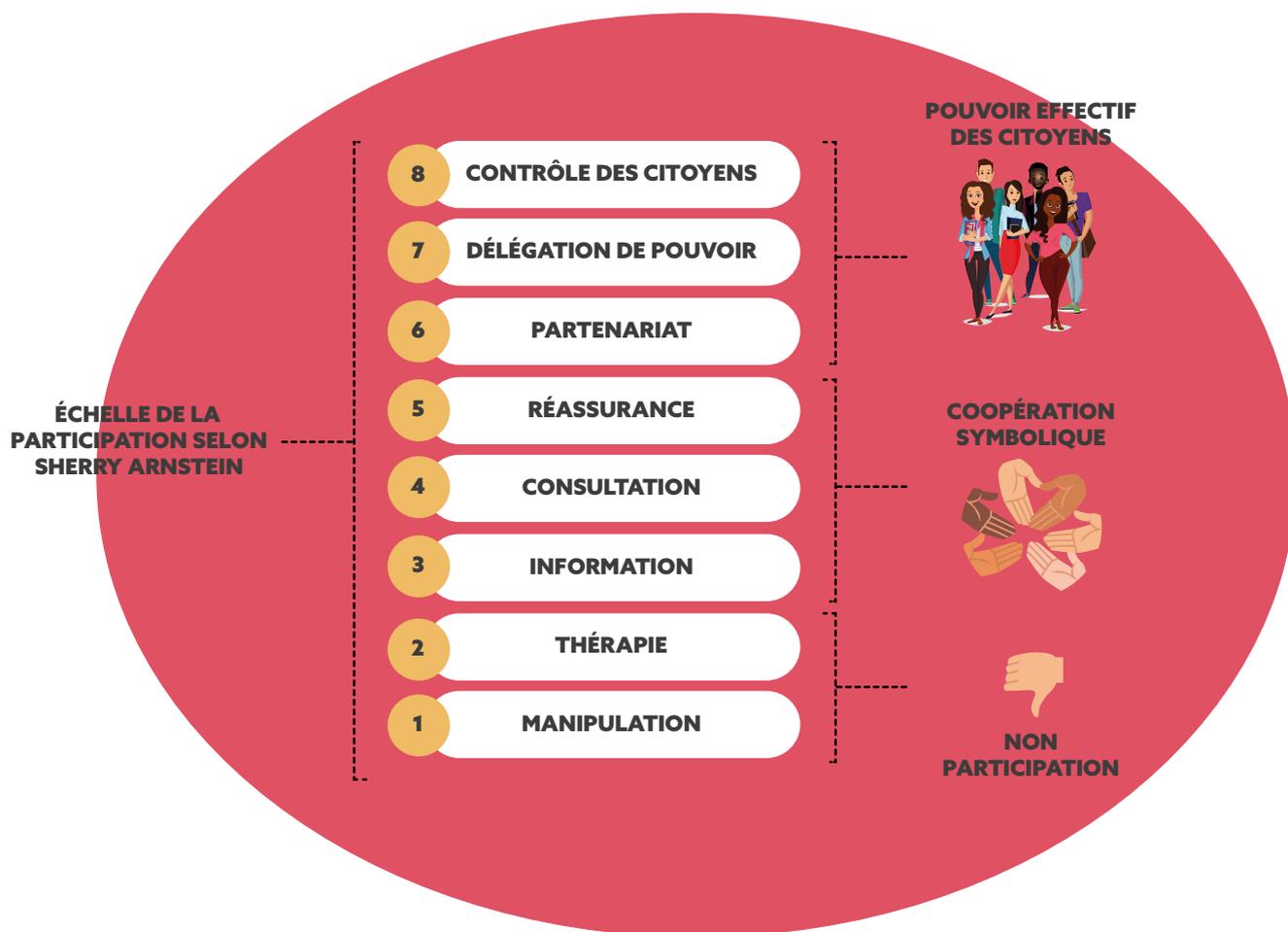


Figure 2 : échelle de la participation selon Sherry ARNSTEIN.

Gouvernance partagée

La Commission retrouve dans ces Orientations budgétaires des propositions du CESER dans son rapport sur « Territoire à citoyenneté positive »¹⁵. Elle partage l'ambition de la collectivité d'expliquer les politiques régionales et susciter la participation citoyenne. Toutefois, elle l'invite, pour le futur, à une co-construction de ses Orientations budgétaires avec ses Conseils consultatifs. Cette co-construction relève du plus haut niveau de participation aux affaires publiques, selon l'échelle d'Arnstein du pouvoir d'agir citoyen comme le montre le schéma page précédente.

En effet, dans le cadre de cette démarche, les citoyens sont pleinement associés à l'élaboration du projet et ce, dès sa conception. Ce niveau de participation est un corollaire à une gouvernance partagée qui est une condition essentielle à un « Territoire à citoyenneté positive », encourageant les citoyens à être acteurs du territoire et créant du lien entre les personnes qui souhaitent participer aux politiques publiques.

En ce qui concerne les lieux neutres dédiés à la consultation, la Commission s'interroge, en l'absence d'information plus précise, sur le souhait de la Collectivité de créer un nouvel espace consultatif conjoint (CESER, comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement – CCEE) ouvert à d'autres représentants de citoyens notamment.



15 « Faire de La Réunion du millénaire un territoire à citoyenneté positive et de défi éducatif », CESER Réunion, juillet 2020.



PRÉCONISATION 7.

La Commission rappelle les missions conférées par le CGCT aux CESER et dont le projet de loi de différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique (3DS) s'apprête à conforter. Aussi, elle préconise au Conseil régional de nouer de nouvelles relations avec ses conseils consultatifs en prenant en considération leurs travaux, en facilitant le dialogue entre les services et les décideurs. En outre, elle souhaite des contacts plus soutenus entre les Commissions du CESER et les élus de la Collectivité régionale.

acte que dans les OB 2022, la Collectivité constate « **que la première version déployée ayant montré ses limites, il s'agit de mettre en place une nouvelle instance citoyenne avec une représentation des cinq micro-régions en lui assurant un volume de consultations ciblées, génératrices de co-construction sur des projets en lien avec les compétences de la collectivité, afin d'assurer une véritable participation réunionnaise, et faire ensemble** »¹⁶ mais souhaite malgré tout, créer de nouveaux espaces de dialogues. La Commission rappelle que l'Éducation populaire, ainsi que le renforcement des liens avec les Codév et les conseils de quartier sont des enjeux de la mobilisation et nécessitent une gouvernance renforcée et une large coopération.

En 2021, pour le Conseil consultatif citoyen (CCC), le CESER avait préconisé d'assurer une meilleure représentativité des membres de ce Conseil, le dispositif de tirage au sort ayant montré la limite de sa légitimité, de manière générale. Par ailleurs, il invitait la collectivité à déployer des moyens supplémentaires pour mieux communiquer sur les Conseils consultatifs. La Commission prend

PRÉCONISATION 8.



La Commission préconise que la collectivité cartographie les initiatives territoriales afin d'identifier les acteurs, associatifs notamment, qui participent à renforcer la démocratie régionale permanente.



16. « Orientations budgétaires pour l'exercice 2022 », Conseil régional de La Réunion, février 2022, p.160 et 179.

Tous citoyens

Les conseils de jeunes

QU'EST-CE QUE C'EST ?
Chaque collectivité territoriale pourra créer un conseil ouvert aux jeunes de moins de 30 ans.

QUEL RÔLE ?
Faire entendre la voix des jeunes à tous les niveaux.
Plus concrètement :

- Participer à la vie politique et travailler sur la place des jeunes dans la vie locale
- Faire vivre une instance participative rassemblant des jeunes et des acteurs locaux
- Participer à des réalisations concrètes.

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE ET QUEL MANDAT ?
Les jeunes de moins de 30 ans qui résident ou étudient sur le territoire de la collectivité.

POUR QUOI FAIRE ?
Ces conseils inciteront les jeunes à participer et à s'engager plus facilement dans les instances décisionnaires des collectivités.

82 %
DES MOINS DE 30 ANS
SOUHAITENT POUVOIR AVOIR LA POSSIBILITÉ D'AGIR SUR LEUR TERRITOIRE

#ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Septembre 2016 - Icones : Thinkstock

Figure 3 : définition des conseils des jeunes.

Concernant la participation des jeunes, lors des auditions, la Commission a pu comprendre l'intention d'associer les jeunes et ce, dès les plus jeunes âges. Elle rappelle que la loi « égalité citoyenneté »¹⁷ pose l'incitation faite aux collectivités locales de mettre en place des conseils de jeunes. La Commission se questionne sur l'organisation de ce conseil et encourage la Collectivité à établir des partenariats avec les lycées et les associations dédiées aux jeunes. Elle préconise d'interroger les

jeunes sur des politiques publiques ne concernant pas uniquement la jeunesse, notamment par le biais du dialogue structuré pour la jeunesse. La Commission estime que plus les citoyens seront informés et formés, plus ils se mobiliseront et se responsabiliseront. En effet, la formation permettant la compréhension de l'information délivrée, socle commun, libère la participation citoyenne puisqu'elle nourrit les capacités engageantes des individus.

17. Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité, la citoyenneté et l'émancipation.

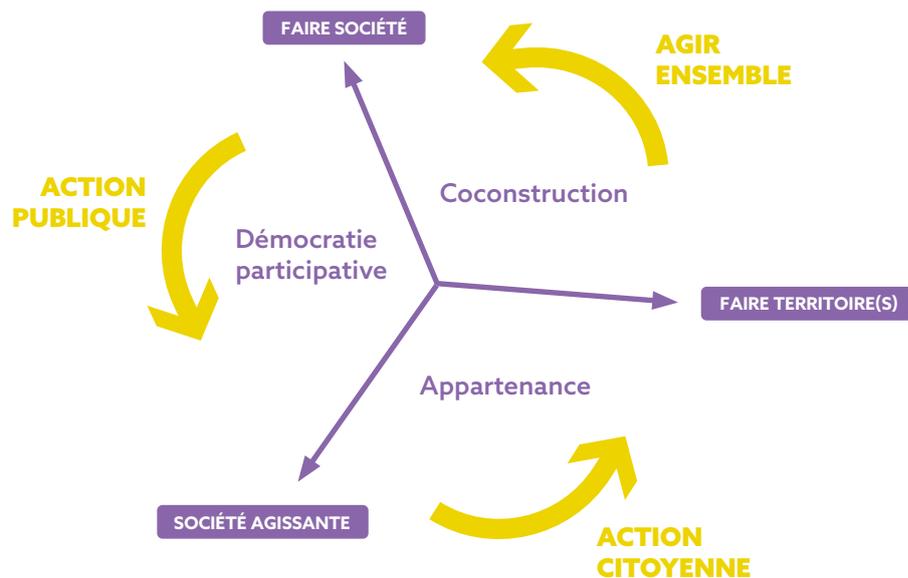


Figure 4 : la société réunionnaise agissante vue par le CESER.

PRÉCONISATION 9.

Dans son rapport « territoire à citoyenneté positive », le CESER préconise la mise en place d'une Charte de la concertation au niveau de la collectivité régionale pour généraliser la concertation dans tous les processus de décisions publiques et pour réguler les échanges entre les citoyens, citoyens élus et représentatifs.

Enfin, la Commission propose l'objectivation des actions entreprises sur des indicateurs d'impact plutôt que de réalisation afin de mesurer l'appropriation et le concernement. Par ailleurs, elle regrette que la collectivité illustre ses actions en termes de démocratie régionale permanente uniquement avec des indicateurs quantitatifs, tels que le taux de participation des citoyens dans les réunions ou sur la plateforme numérique. Alors que l'objectif posé en 2022 pour le CCC est de 50 h de réunions, la Commission rappelle que les membres du CESER se réunissent toutes les semaines en six Commissions thématiques, auxquelles s'ajoutent les instances telles que le Bureau ou l'Assemblée plénière, soit quelques 5000 h de réunions par an. À ceci s'ajoutent les 495 représentations extérieures en 2020, représentant environ 1 500 h/an. Elle souligne également que le CESER représente 69 organisations de la société civile. Malgré cette légitimité, la Commission regrette que le CESER ne soit pas mieux pris en considération dans la démocratie régionale permanente (cf. schéma suivante).

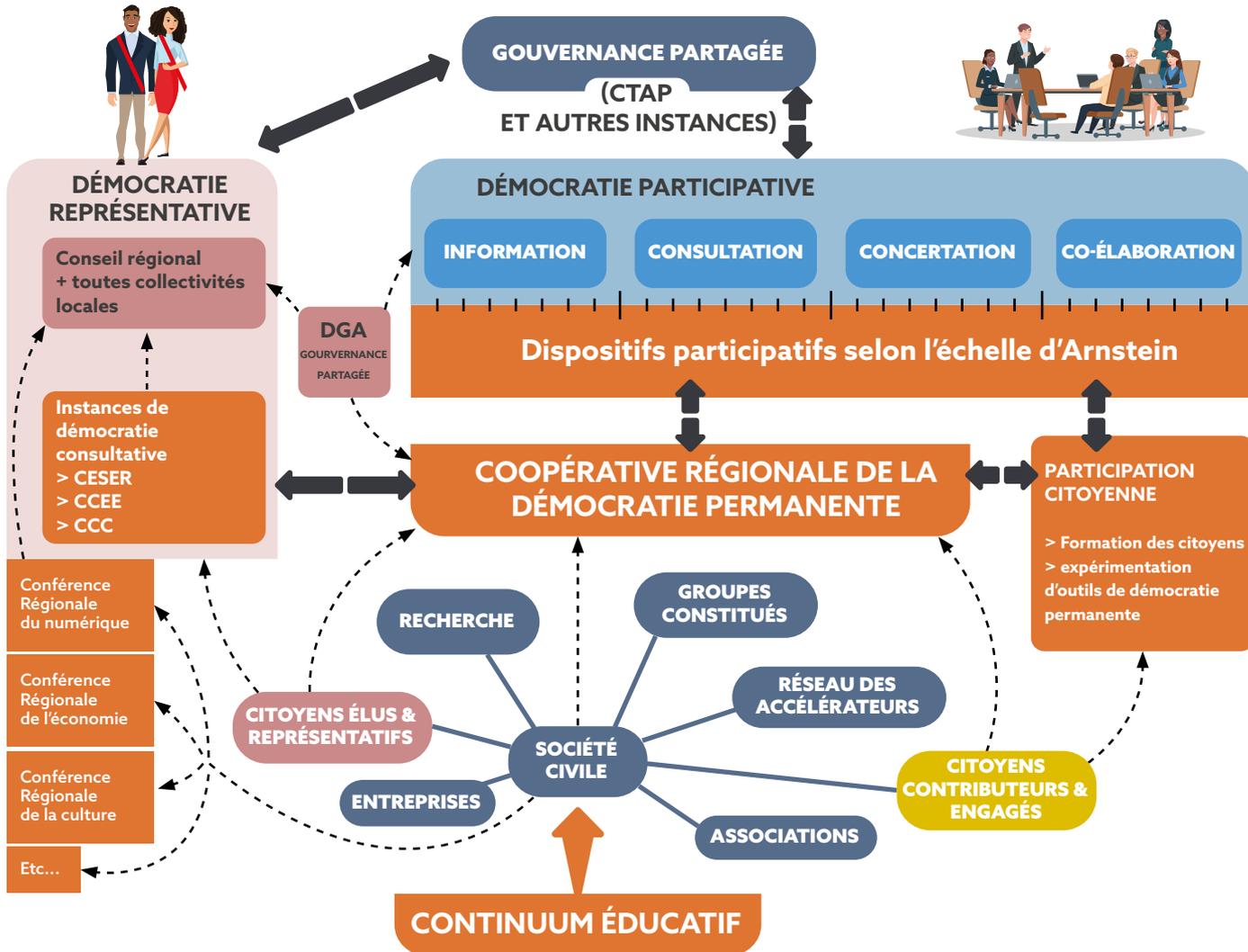
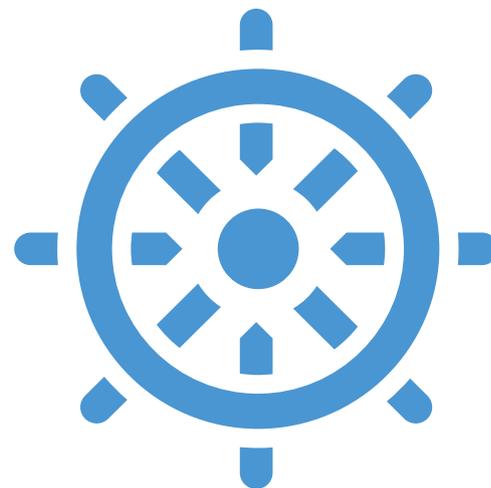


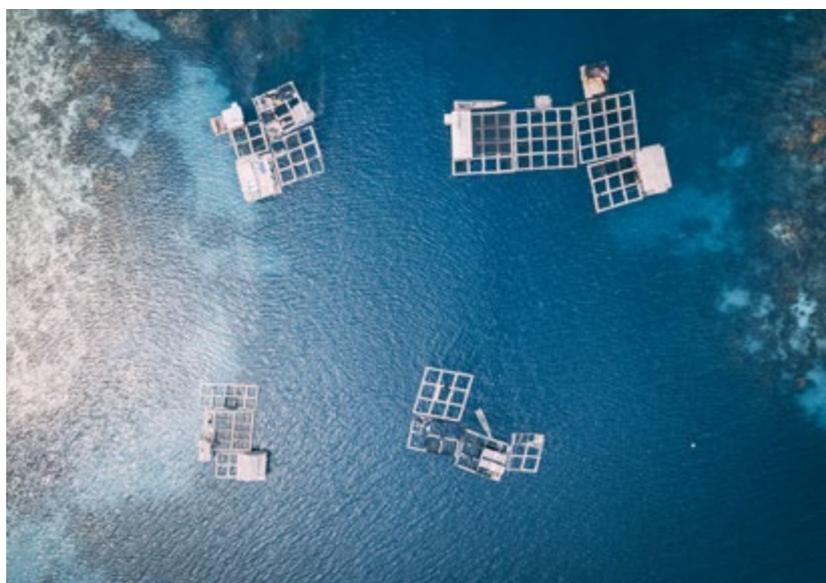
Figure 5 : la démocratie permanente clé de voûte de TCP.

2.2. TERRITOIRE, EUROPE ET COOPÉRATION



La Commission « territoire, Europe et coopération » (Tec) tient à souligner qu'il s'agit des premières Orientations budgétaires de la nouvelle mandature du Conseil régional et donc de la première traduction du programme politique du nouvel exécutif régional. La Commission est concernée, de par les sujets qu'elle traite, par tous les axes de la mandature. Après examen attentif du document, elle salue sa lisibilité ainsi que la présence de tableaux, d'indicateurs et de valeurs cibles, traduisant une volonté de transparence, que le CESER préconise régulièrement dans ses rapports¹⁸. Elle tient également à souligner que l'année 2022 est une année charnière pour les programmes européens puisqu'elle marque la fin de certains programmes opérationnels européens – POE (clôture du fonds européen de développement régional – Feder 2014-2020, Interreg¹⁹ 2014-2020, etc.) et la mise en œuvre des nouveaux programmes Feder, fonds social européen (FSE) +, Feampa, Interreg pour la période 2021-2027.

Au vu du contexte financier contraint, auquel doit faire face la collectivité régionale, s'inscrire dans une démarche d'efficacité et d'optimisation des crédits européens semble plus que jamais nécessaire. Aussi, la Commission Tec salue la stratégie de la collectivité régionale consistant à rechercher de nouvelles sources de financement, à privilégier les appels à projets, et les actions à co-financement européen. Comme à l'accoutumée, elle saisit l'opportunité qui lui est donnée pour formuler certaines préconisations.



18. Rapport « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire », CESER Réunion, mars 2019.

19. Programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Le futur programme européen 2021-2027

FEDER 2021-2027

Concernant « l'axe n° 1 : développement humain et cohésion sociale », la Commission Tec relève la volonté de la collectivité de financer des mesures liées à l'éducation et à la formation des jeunes. Concernant les axes n° 2 « développement économique et ouverture de nouveaux horizons » et n° 3 « développement durable et transition écologique », elle relève la prise en compte de la stratégie européenne sur la lutte contre le changement climatique.

FSE+ 2021-2027

La Commission Tec s'interroge sur la date de mise en œuvre du nouveau dispositif qui remplacera les « cases à lire ». Elle rappelle la nécessité d'assurer une continuité afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires.

FEAMPA 2021-2027

La Commission Tec tient tout d'abord à saluer la prise en compte de l'aquaculture dans le Feamp qui a évolué en Feampa. Elle regrette toutefois que les mesures relatives au renouvellement de la flotte de pêche ne puissent toujours pas être financées. Elle rappelle également la nécessité d'équipement des ports de l'île. Elle s'interroge sur les possibilités d'installations offertes aux jeunes pêcheurs afin qu'ils aient une perspective d'avenir en choisissant ce métier. Elle préconise au Conseil régional de réunir tous les acteurs concernés pour organiser la mise en place du Feampa afin de ne pas engendrer les mêmes difficultés qui avaient été rencontrées lors de la dernière programmation.

FEADER 2023-2027

La Commission Tec relève la volonté du Conseil régional de détenir la pleine responsabilité sur l'ensemble des mesures du Feader. Elle attire l'attention sur la nécessité de coordination entre



les différents programmes Feder, FSE et Feader quelle que soit l'autorité de gestion. Elle appelle à la vigilance le Conseil régional sur le fait que la reprise du Feader ne peut s'effectuer sans une bonne coordination, ainsi que les moyens matériels et humains nécessaires. Par ailleurs, celle-ci ne doit pas créer de rupture ni nuire aux porteurs de projets et au secteur agricole en particulier. Aussi, elle préconise l'organisation d'une concertation entre les Conseils régional et départemental, les Conseils consultatifs et l'ensemble des acteurs du secteur dont les agriculteurs.

La Commission Tec rappelle la nécessité :

- d'un accompagnement renforcé au bénéfice des porteurs de projets²⁰,
- et de s'assurer des retombées économiques pour La Réunion de l'ensemble des soutiens financiers de l'Europe sous l'angle de l'ancrage territorial²¹.

20. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional - exercice 2020 », CESER Réunion, juillet 2021, p 9.

21. « Mémoire sur l'ancrage territorial », Conseil régional de La Réunion, décembre 2017.

Les modifications et la clôture du programme 2014-2020

La Commission Tec salue la bonne mobilisation des fonds européens de manière générale et notamment sur le projet d'agrandissement et de modernisation de l'aéroport Roland Garros, pour lequel des fonds Feder supplémentaires seront mobilisés en 2022.

Elle prend acte que l'année 2022 sera marquée par la modification du PO Feder 2014-2020 avec l'intégration de la deuxième tranche de React-EU à hauteur de 85 millions d'euros (M€), et par la suite par la clôture du PO Feder 2014-2020. Elle

attire l'attention de la collectivité régionale sur la nécessité de transition et de préparation de la fin de ce programme dans un délai contraint afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets.

Sur la deuxième tranche de l'initiative React-EU, au regard de l'enjeu de la reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie post-Covid-19, la Commission TEC s'interroge sur les capacités de la collectivité régionale d'avoir des projets aboutis et consommés à l'horizon 2023.



Les territoires

La Commission Tec salue les ambitions du Conseil régional en matière d'amélioration de l'attractivité économique du territoire et de rééquilibrage territorial.

INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI)

La Commission Tec prend acte qu'un partenariat approfondi sera établi en 2022 avec les ÉPCI en vue d'un rééquilibrage du territoire.

ZONES D'ACTIVITÉS

La Commission Tec salue l'évolution du régime d'aide pour la création de pôles d'activités, qui permettra de rendre les mesures plus attractives pour les ÉPCI et les opérateurs privés. Elle relève que la rénovation des zones d'activités sera reconduite pour 2022 au titre de React-EU. Elle note également la volonté politique de redynamiser les cœurs de ville et les zones arrière portuaire et aéroportuaire. Elle salue l'ambition régionale de rééquilibrage du territoire avec la poursuite de grands projets : l'Écocité dans l'Ouest, Bois rouge dans l'Est, Pierrefonds dans le Sud. **Concernant Bois Rouge**, elle rappelle les précédentes interrogations du CESER sur l'utilité de disposer de deux ports à vocation internationale sur le territoire²² et sur les marges de manœuvre de la collectivité régionale pour financer le projet tel qu'il a été conçu initialement. **Concernant Pierrefonds**, elle prend acte de la volonté de donner une nouvelle impulsion au syndicat mixte de Pierrefonds. De manière générale, elle renvoie aux préconisations formulées dans son précédent avis sur le projet de territoire de la Civis²³.

NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

Concernant la poursuite du chantier de la NRL, la Commission Tec rappelle qu'en dehors des fonds de cohésion et particulièrement du fond Feder, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) permet pour la période 2021-2027 de soutenir des projets d'infrastructures dans les secteurs du transport. Le recours à cet instrument financier permettrait de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières pour la collectivité.

LES CONNECTIVITÉS AÉRIENNES, NUMÉRIQUES, ET MARITIMES

À l'instar des préconisations du CESER dans son rapport sur les connectivités²⁴, la Commission Tec suggère :

- Au niveau local, de s'appuyer sur une conférence territoriale de l'action publique élargie aux acteurs concernés ;
- Au niveau européen, de s'appuyer sur la conférence des Rup, et sur la nouvelle stratégie de communication pour les Rup qui sera adoptée en mai 2022.

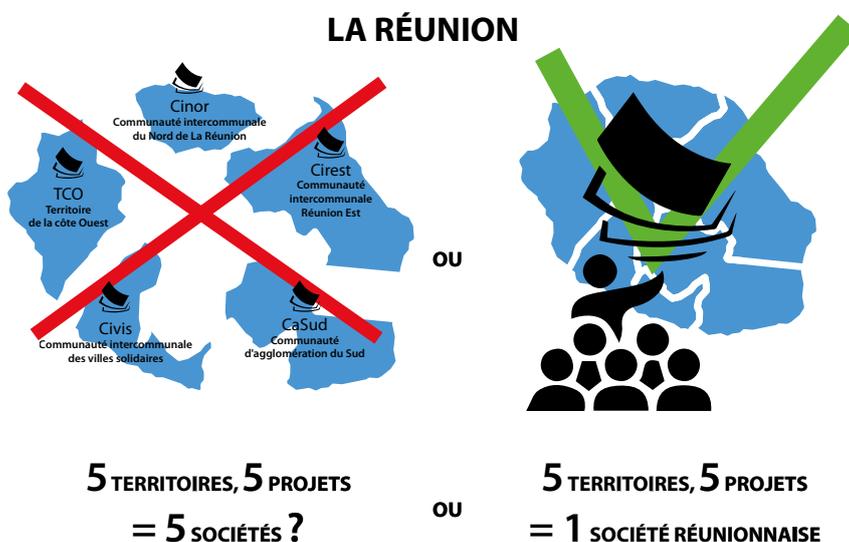


Figure 6 : La Réunion par ses Territoires..

22. « Avis sur les Orientations budgétaires 2016 du Conseil régional », CESER Réunion, février 2016, p. 22.

23. Avis « Le projet de territoire de la Civis », CESER Réunion, novembre 2021.

24. Rapport « La Réunion dans un monde de mutation : enjeux de souveraineté de nos connectivités », CESER Réunion, décembre 2021.

Le « codéveloppement » régional et l'ouverture à de nouveaux horizons

Pour la complémentarité des programmes financés par l'UE (*neighbourhood, development and international cooperation instrument*²⁵ – NDICI – et fonds européen de développement – Fed), la Commission Tec salue la volonté de la collectivité régionale de créer une synergie entre les fonds NDICI et Feder afin de disposer de moyens financiers supplémentaires. Elle rappelle avoir préconisé dans un précédent avis²⁶ de rechercher la complémentarité des programmes financés par l'Union européenne (UE) dans la zone pour s'assurer de la cohérence des politiques européennes tant internes qu'externes. Elle préconise donc à la collectivité régionale de s'inspirer du modèle de la Guadeloupe qui a expérimenté une fongibilité Fed / Feder. Des échanges sur ce point pourraient se tenir avec les représentants de la Guadeloupe notamment dans le cadre de la conférence des Rup.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN GRÂCE AUX ÉCHANGES AVEC LES PAYS DE L'OCÉAN INDIEN

Programme de volontariat de solidarité internationale (VSI)

Tout d'abord, la Commission Tec salue l'initiative relative au programme de VSI. Elle regrette toutefois que le nombre de volontaires reste insuffisant compte tenu des enjeux relatifs aux échanges dans la zone océan Indien. Elle renvoie à ses préconisations en la matière évoquée dans son précédent avis sur les OB 2020 du Conseil régional²⁴.

Mobilité des jeunes dans l'océan Indien

De la même manière, la Commission Tec préconise d'encourager la mobilité des jeunes en favorisant les échanges inter-classes encadrés par un enseignant dès le lycée avec les pays de l'océan Indien pour permettre aux jeunes Réunionnais de se socialiser, de vivre en collectivité, d'apprendre une langue étrangère, de s'insérer dans leur espace régional.

25. Traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale ». 26 et 24. « Avis sur les Orientations budgétaires 2020 du Conseil régional », CESER Réunion, octobre 2019, p. 16.

RÉPONDRE CONJOINTEMENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SPÉCIFIQUES DE L'OCÉAN INDIEN

Améliorer la gouvernance de la coopération : mise à disposition de chargé(es) de mission, de VSI auprès de la COI et de l'IORA

La Commission Tec salue l'initiative consistant en la mise à disposition de chargé(es) de mission, de VSI réunionnais au sein de la COI et de l'IORA afin de renforcer leur expertise et la prise en compte des spécificités réunionnaises.

Interreg Canal de Mozambique

La Commission Tec prend acte que le contenu de ce programme Interreg en cours de finalisation, désormais porté par le Département de Mayotte, n'a pas encore été porté à la connaissance de la collectivité régionale qui en est pourtant partie prenante. Pour une meilleure utilisation des fonds publics, une complémentarité aurait pu être recherchée entre le programme Interreg OI VI 2021-2027 et le programme Canal de Mozambique 2021-2027 pour lesquels à la fois La Réunion et Mayotte sont parties prenantes.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE COOPÉRATION

Mise en place d'une structure de concertation

La Commission Tec salue la volonté du Conseil régional de mettre en place une structure de concertation, d'orientation et d'intervention. Elle insiste sur la nécessité de penser cette structure sur le long terme, et de la penser en complémentarité avec les structures qui existent déjà, comme la Maison de l'export, dont les missions pourraient être renforcées. Elle rappelle sa préconisation de créer une conférence locale de la coopération et du « codéveloppement »²⁸.

La Commission Tec prend acte de l'ambition de la collectivité régionale consistant à renforcer la coopération régionale dans la zone océan Indien par la mise en œuvre d'un projet *muséal* fédérateur dans la zone « Indioocéanie ». Elle exprime le souhait d'être destinataire d'éléments supplémentaires au sujet de ce projet à savoir :

- La dimension du projet,
- Ses enjeux : économique, codéveloppement et / ou rayonnement culturel ?



28. *Ibid.*

La défense des singularités des Rup

FIT FOR 55 ET ADAPTATION

Les objectifs issus du paquet législatif « *Fit for 55* »²⁹, dont les mesures risquent d'impacter le territoire réunionnais (aux niveaux aérien, du secteur de l'automobile, de l'installation de bornes de recharge électrique) doivent faire l'objet d'adaptations en faveur des Rup, compte tenu de leur éloignement du continent européen et de leurs insularités. La Commission Tec invite le Conseil régional à poursuivre ses négociations à tous les niveaux d'intervention, afin que les singularités des Rup, dont La Réunion, soient davantage défendues sur la base de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)³⁰. La Commission rappelle au Conseil régional l'importance d'être au rendez-vous des prochaines échéances européennes en 2022 concernant les Rup et la signature de l'APE complet entre l'UE et l'Afrique orientale et australe – AfoA (cf. schéma en annexe).

CONFÉRENCE DES RUP

La Commission Tec demande à être associée aux travaux de la conférence des Rup.

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

La Commission Tec note que le sujet des APE n'est pas mentionné dans ces Orientations budgétaires. Elle se satisfait qu'une *task force*³¹ composée de l'État, du Conseil régional et du CESER ait pu se mettre en place dans le cadre de l'APE UE / AfoA en cours de renégociation.

PRÉCONISATION 8.



La Commission recommande la tenue des comités des APE³² avec la participation de La Réunion en tant qu'observateur, et l'appui de la COI afin que La Réunion puisse participer aux négociations APE en tant qu'observateur (cf. schéma des prochaines échéances européennes en annexe).



29. Traduit de l'anglais par « apte pour 55 » : objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et de neutralité climatique à l'horizon 2050.

30. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional – exercice 2020 », CESER Réunion, p. 18.

31. Traduit de l'anglais par « force opérationnelle ».

32. Conformément à l'article 64 de l'accord intérimaire UE / AfoA et à l'article 3 du règlement intérieur du Comité des APE.

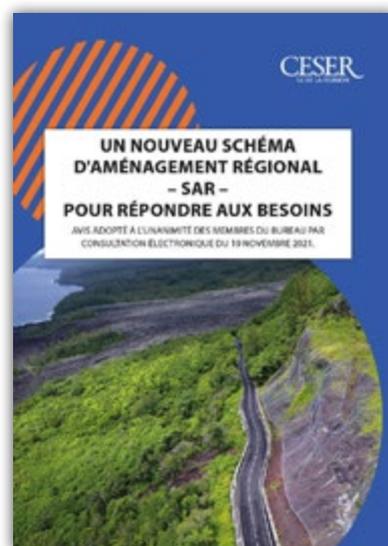
2.3. AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE RÉUNIONNAIS



Tout d'abord, la Commission « aménagement durable de l'espace réunionnais » (Ader) du CESER Réunion regrette la transmission tardive des Orientations budgétaires (OB) du Conseil régional, adossées à d'autres projets de rapports stratégiques pour le territoire (tels que la PPE ou le SRB), qui ne permet pas un traitement approfondi et circonstancié de l'ensemble des sujets inclus dans ces documents. Elle rappelle, par ailleurs, les différentes propositions et contributions qu'elle a formulées précédemment sur ces sujets, concernant particulièrement l'aménagement du territoire et le SAR d'une part, la PPE et la nécessité d'un SRB d'autre part, qui semblent toujours pertinents au regard du contenu des documents transmis.

Elle regrette par conséquent que les avis du CESER ne soient pas pris en considération à leur juste niveau et note qu'ils ont donné plus souvent raison à notre conseil consultatif. À l'instar de ce qui est pratiqué en métropole pour le SRADETT et comme la Présidente du Conseil régional l'a reconnu pour le SAR, une concertation participative et représentative élargie est primordiale pour garantir une plus grande appropriation et un concernement renforcés. En conséquence, il serait judicieux que la collectivité régionale attache davantage d'importance aux avis de ses Conseils consultatifs que la loi et les textes réglementaires lui donnent l'opportunité de disposer pour l'éclairer sur ses choix et orientations politiques.

Concernant les Orientations budgétaires du Conseil régional pour 2022, la Commission Ader formule les commentaires suivants.



En matière de mobilité et de transports

La collectivité régionale, après avoir rappelé le contexte particulier de ces deux dernières années, insiste sur sa capacité à mobiliser les plans de relance national (France relance) et européen (React-EU), ainsi que les ressources disponibles dans le cadre des programmes européens (fin du POE 2014-2020, début de celui de 2021-2027), afin de poursuivre la dotation de l'île en infrastructures modernes répondant à ses besoins permettant son développement. Dans ce contexte, la Commission note la volonté de la collectivité de poursuivre les travaux de la NRL afin de sécuriser la liaison du Ouest au Nord. De même, la volonté de la collectivité de ne pas altérer les ambitions des communes (bassin de baignade de la Possession) est à souligner. Elle note cependant qu'au plan budgétaire, la NRL impacte de manière substantielle le budget de la collectivité régionale, et ses marges de manœuvre. De son point de vue, cela nécessite un effort de pédagogie, pour d'une part, informer notre population des impossibilités que le financement de cette infrastructure crée, et d'autre part orienter de plus en plus de Réunionnais vers des transports en commun, de l'intermodalité et du co-voiturage.

Si la NRL rencontre en effet des difficultés dans sa finalisation — dont les accropodes à la charge du groupement, les entreprises reconnaissant des malfaçons mais aussi de la finalisation de la partie digue — il convient encore plus d'expliquer, régulièrement, en transparence, ces situations afin d'éclairer les citoyens et usagers en insistant, en particulier, sur les conséquences financières éventuelles pour La Réunion et en particulier pour les usagers en ce qui concerne tant les risques de décalage de la mise en service du premier tronçon, que pour la finalisation de cette route et ses conséquences pour la fluidité de la circulation.



La Commission Ader rappelle³³ la nécessité de trouver les solutions techniques et financières (notamment le concours de l'État et/ou de l'Europe) permettant de terminer ce chantier. Elle prend acte cependant que le Conseil régional organisera des États généraux de la mobilité. Le CESER souhaite y être associé et que les conclusions de ces États généraux lui soient transmises pour avis et propositions. Elle demande que des études d'impact environnemental et sur les matériaux disponibles des diverses solutions possibles soient engagées, en association avec le CESER, et rappelle les préconisations formulées par le CESER dans son rapport sur les matériaux³⁴.

Elle note également que la Nouvelle entrée ouest (Neo) de Saint-Denis nécessitera de nouvelles études et ainsi de revoir le plan de financement initialement prévu. Elle rappelle ses précédents avis déjà formulés concernant la Neo³⁵.

33. « Avis du CESER sur le rapport relatif au chantier de la nouvelle route du littoral », CESER Réunion, octobre 2021.

34. Rapport « Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion », CESER Réunion, janvier 2021.

35. « Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 », CESER Réunion, novembre 2020.

Autres chantiers à venir

Concernant les « grands chantiers » à venir (nouveau pont sur la rivière Saint-Denis – RN1 – à achever) ; rocade de Saint-Joseph (dernier tronçon avec la connexion de Langevin) ; route collectrice de Cambaie et accès au Centre hospitalier ouest Réunion (Chor) ; liaison de la route nationale (RN) 1 à RN5 à Saint-Louis, sécurisation de la route de Cilaos et achèvement de la déconstruction du pont métallique de la rivière des Galets, la Commission s'interroge, au vu des éléments présentés en matière budgétaire, sur la capacité de la Région à assurer ces travaux ; elle note toutefois que les ambitions affichées sont plutôt limitées comparativement aux « grands chantiers » des décennies précédentes (NRL, Route des Tamarins) mais considère que l'enjeu du territoire se situe désormais au niveau des développements des transports collectifs.

Sur la question du développement de l'intermodalité et des transports en commun, la Commission relève que l'alternative au tout automobile est bien un objectif prioritaire pour la collectivité régionale, mais elle s'interroge sur la problématique du foncier qui y est étroitement liée.

Elle prend acte de l'intention du Conseil régional de s'engager vers la gratuité des cars jaunes ; elle s'interroge toutefois sur la capacité de la collectivité à supporter financièrement ce coût (estimé à 7 millions d'euros – M€ – /an) dans la durée, sans obérer la mise en place de la convention collective des transports collectifs. Ce coût, maîtrisé, doit ainsi permettre la gratuité, la



sécurité des voyageurs, l'application des conventions collectives au secteur et de désengorger le réseau routier.

La Commission souligne également la nécessité de renforcer l'offre de services pour éviter la saturation du réseau et prend note que des scénarii alternatifs se poursuivent. Elle considère par ailleurs que la gratuité des transports en commun motorisés ne doit pas limiter le développement des autres potentialités (câble, maritime, covoiturage, etc.), mais également la facilitation du télétravail, qui peut aussi constituer une alternative au transport systématique, bien que cela ait une conséquence sur la sociabilité et des rapports au travail. Elle demande que le CESER soit associé aux réflexions sur ces questions et que les différentes études d'opportunité et de faisabilité qui ont été réalisées sur les projets d'intermodalités lui soit transmises (ex. : celui du réseau régional de transport guidé – RRTG). Elle rappelle

la nécessité d'un plan de déplacement global sur le long terme de La Réunion. La Commission demande enfin à pouvoir rencontrer et échanger avec l' élu régional en charge de l'aménagement du territoire et des transports.

En matière d'accessibilité aux sites touristiques et de qualité de vie, la Commission prend acte qu'une consultation publique est en cours sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et demande à être, tant à être consultée, que d'être informée des résultats de cette consultation.

Sur l'aménagement et l'environnement

Ces OB 2022 s'inscrivent en déclinaison des orientations de la nouvelle mandature (instaurer les nouveaux principes dans l'action régionale; transformer le territoire et préparer La Réunion du million d'habitants; impulser une nouvelle dynamique régionale), et sont structurées autour de trois axes.

LOGEMENT ET HABITAT

En matière de construction de logements et de rénovation thermique, la Commission s'interroge de la cible très limitée (50 logements en 2022) envisagée à travers le Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (Frafu). Elle demande à ce que les résultats des discussions engagées lors du Comité d'aménagement sur les orientations du FRAFU qui ont eu lieu fin 2021 se transcrivent dans le projet de mandature et dans les Orientations budgétaires de la collectivité. La Commission se félicite de l'engagement du Conseil régional à accompagner les bailleurs sociaux sur le sujet de la rénovation énergétique. Elle s'inquiète toutefois de la programmation européenne 2021-2027 et craint des retards dans sa mise en œuvre et rappelle que les bailleurs sociaux structurés au sein de l'Associa-

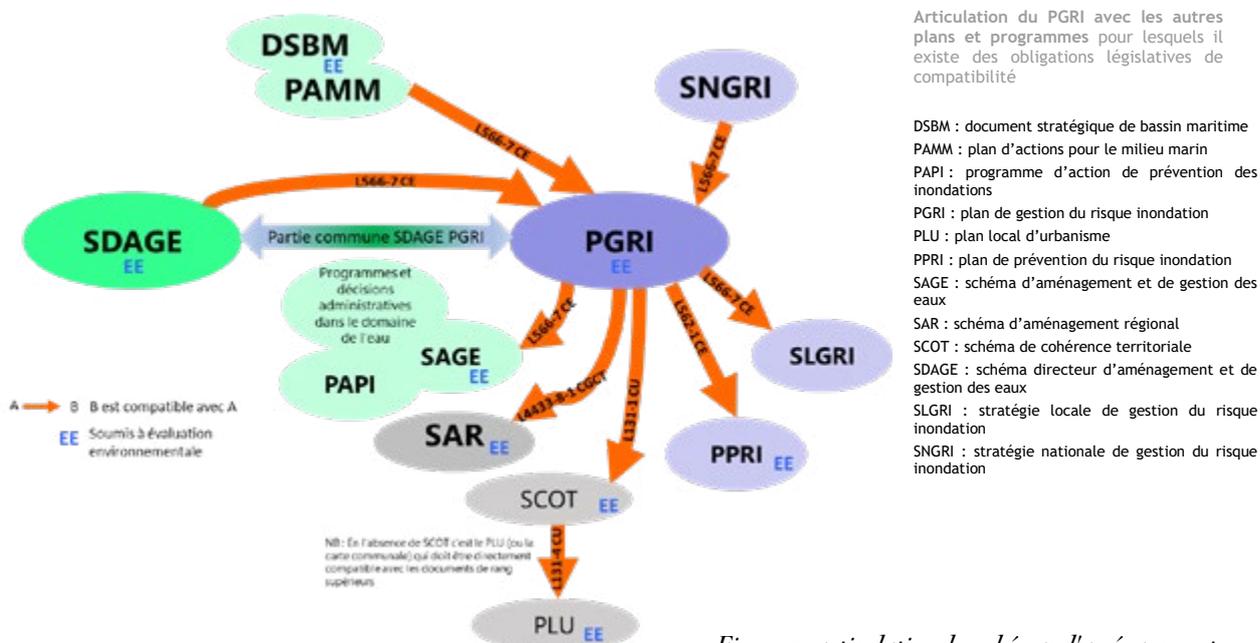
tion régionale des maîtres d'ouvrage sociaux et aménageurs (Armos) de l'océan Indien sont des partenaires avec lesquels le Conseil régional doit dialoguer pour anticiper d'éventuelles difficultés. Elle attire cependant l'attention sur la nécessaire vigilance qu'elle devra avoir en matière de bonne utilisation des fonds alloués, s'agissant de la rénovation thermique et énergétique des logements.

PRÉCONISATION 9.



Sur l'intention de poser un nouveau partenariat avec les opérateurs, la Commission souhaite que soient précisé les contours de ce partenariat, ses objectifs, le périmètre et les impacts attendus.

En matière de recherche et d'innovation, dans le but de soutenir le développement territorial et régional, la Commission propose que le Conseil régional approfondisse les travaux en matière de prévention du risque inondation d'une part, de captation des eaux de pluie en vue d'éviter le ruissellement accentuant l'érosion des sols et





affectant les milieux sensibles (ex. récifs coralliens), d'une réutilisation d'autre part, afin de gagner en « maîtrise de l'eau », qui constitue en outre un préalable à la souveraineté et à la sécurité alimentaire. La Commission rappelle que le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), mené par l'Office de l'eau, assure la cohérence avec les problématiques spécifiques à l'adduction d'eau potable. Le SDAEP identifie les pistes d'action en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau potable tant au niveau quantitatif que qualitatif à échéance 2030. La Commission rappelle³⁶ l'importance de l'articulation des schémas et des plans en matière de gestion de l'eau qui se résume dans le schéma ci-contre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Concernant la prochaine révision du SAR, la Commission note l'objectif de la nouvelle mandature de mettre en place des critères qui permettent de définir les moyens de rééquilibrage du territoire et des critères d'évaluation, ainsi que la nécessité d'avoir une connaissance de « l'occupation du sol ». Cependant, elle s'interroge sur la capacité du seul observatoire de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safér) à entreprendre cette démarche, notamment pour faire un état des lieux concernant les matériaux rocheux et alors que des travaux (schéma régional des carrières) démarrent cette année.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La Commission prend note de la création effective de la volonté de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité mais insiste sur la nécessité d'impliquer, en amont, l'ensemble des acteurs concernés, afin de coconstruire son programme d'actions ; elle propose aussi qu'il y ait un volet communication pour le grand public, afin de vulgariser ses travaux au-delà des seuls experts.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Concernant la création de filières de valorisation (notamment du verre et du plastique, au travers de projets de consigne et/ou de recyclage), la Commission rappelle la nécessité de renforcer le volet communication auprès du grand public, l'effort de sensibilisation restant très important, notamment pour réduire la pression environnementale et particulièrement des déchets plastiques, de leur traitement et de leur impact sur la nature (santé, biodiversité, etc.). Elle insiste également sur l'urgence de trouver des solutions, y compris au niveau régional (au sens large du terme), pour la gestion des déchets dangereux tels que l'amiante, les batteries au plomb et bientôt le *lithium-ion*.

36. Rapport « Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion », CESER Réunion, décembre 2017.

Sur l'énergie

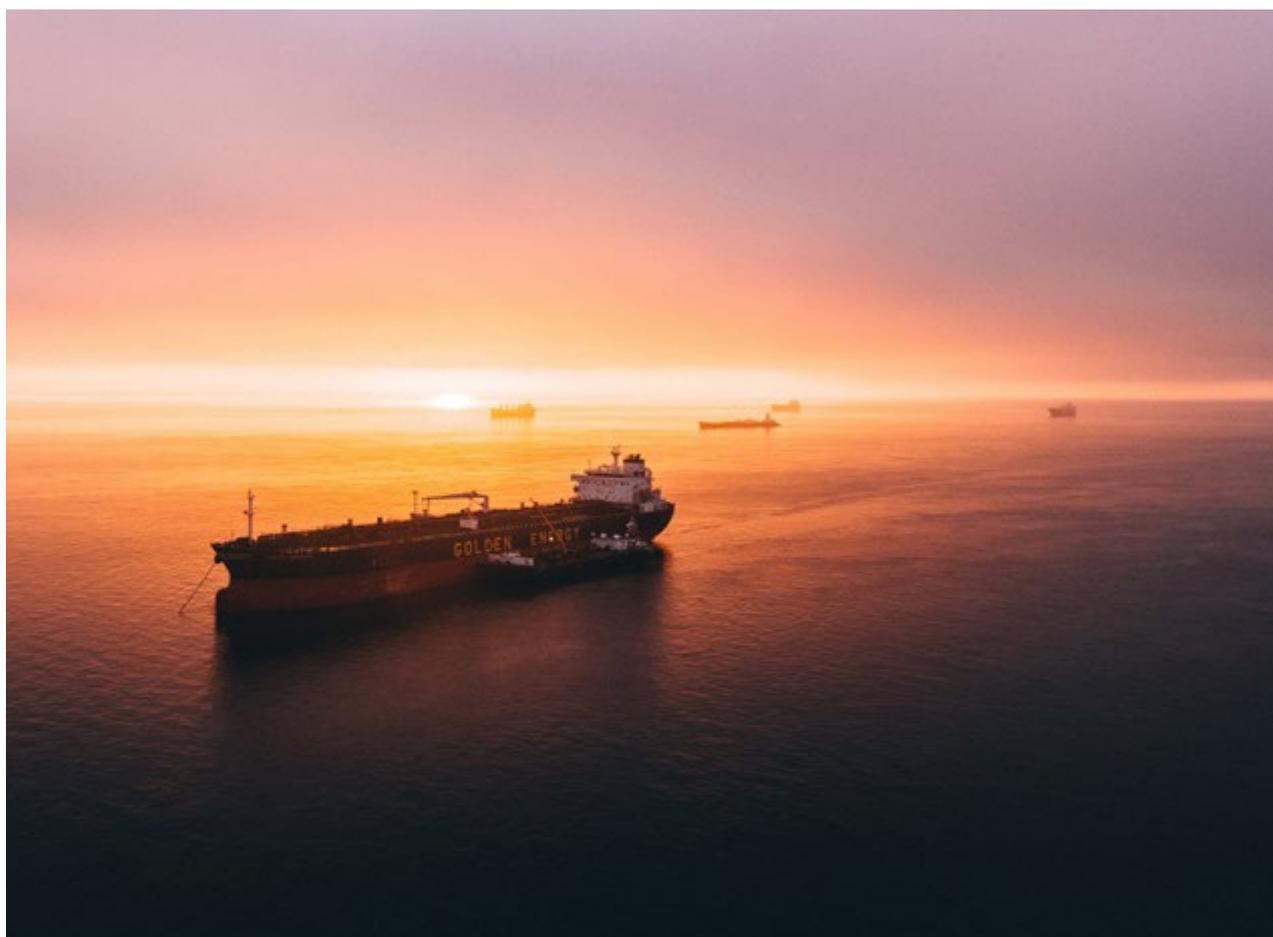
Concernant la stratégie en matière d'autonomie énergétique et de mobilité (développement du parc de véhicules électriques), la Commission attire l'attention sur la nécessité de renforcer le déploiement des bornes de recharge et les capacités de production d'énergie correspondante pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement du parc. Il importe également de penser à l'impact sur l'emploi et les salariés actuels de la filière, tant au niveau de la commercialisation, d'entretien, de réparation des véhicules qu'au niveau de la pose, de maintenance et de renouvellement des bornes de recharge. Dans ce cadre, elle souhaite qu'une réflexion de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) soit menée en lien avec l'ensemble des institutions intéressées. Elle attire l'attention sur la nécessité d'anticiper cette mutation économique et d'accompagner les profes-

sionnels et les salariés dans ce processus et de soutenir leur formation. Elle demande que le CESER soit associé aux réflexions engagées par la collectivité avec l'appui technique de la société publique locale (SPL) Horizon Réunion.

PRÉCONISATION 10.



S'agissant de la stratégie écologie et environnementale (énergie, biodiversité, etc.), la Commission préconise que le Conseil régional renforce ses moyens humains à ses services qui lui conféreront l'autonomie technique nécessaire à la définition de ses stratégies afin de laisser l'opérationnalité de ces dernières à la SPL Horizon Réunion.



2.4. QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ



La nouvelle équipe mise en place au Conseil régional par les élections de juin 2021 exprime les grandes lignes de son projet de mandature à travers ces premières OB qu'elle assume. La Commission aurait souhaité avoir en amont le projet de mandature afin de mieux exprimer son avis sur ces OB 2022. Elle regrette d'en avoir été destinataire en cours d'auditions. Si, apparaît clairement sa volonté de renouvellement et d'innovation, et cependant elle s'inscrit dans un processus de glissement progressif et non pas de rupture, à l'image des navires de haute mer dont le changement de cap demande temps et distance. Ce réalisme est également financier, et il pourrait se résumer ainsi : comment faire mieux à taux constants ? Et le « faire mieux » se décline d'une part en recherche d'optimisation des dispositifs existants, et d'autre part en recherche de marges de manœuvre pour en inaugurer de nouveaux.

La Commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS) du CESER Réunion souligne tout l'intérêt des tableaux d'échéances et d'évaluation introduits dès ces OB, et elle souhaite leur continuité d'un document à l'autre de l'année budgétaire, de façon à les rendre pleinement opérationnels et pertinents.

Enfin, le passage des sept piliers des deux mandatures précédentes aux trois axes inaugurés par ces OB ne pose pas de difficultés majeures pour être dans la continuité de l'évaluation des politiques publiques engagées par le Conseil régional. L'ancienne configuration demandait déjà une lecture transversale sur certaines de ces politiques afin d'en avoir une vision la plus complète possible, et il en est encore de même, ce qui atteste aussi de l'imbrication nécessaire à certaines thématiques.

Égalité des chances (Commissions QCS et Fér)

Les principales orientations pour répondre à l'exigence d'égalité des chances sont énoncées dans l'axe 1, « Le développement humain et solidaire », et dans son chapitre, « Pour une île solidaire ». La Commission relève que dès le départ, la thématique des savoirs de base et de l'émancipation éducative qui met en difficulté depuis de trop nombreuses années les politiques publiques est abordée. Elle note que l'ambition de reprendre à frais nouveaux le chantier est certes louable compte tenu du fort pourcentage de la population réunionnaise exposée entre autres à l'illettrisme (23%), au décrochage scolaire (34% pour les terminales), au mal logement (plus de 100 000 personnes)³⁷ et à la précarité sanitaire, autant d'obstacles, souvent cumulés, à l'insertion sociale et à la démocratie participative.

Cependant, les Commissions attirent l'attention sur les remèdes préconisés, et en premier lieu à travers la poursuite du plan illettrisme, illectronisme et innumérisme (3I). Certes, la nouvelle mandature n'affiche pas une rupture nette avec l'initiative phare des Cases à lire portée par ses prédécesseurs. Leur disparition est néanmoins annoncée, et il serait dommage d'établir un vide entre l'existant et ce qui relèvera d'une innovation dans les mois à venir. La relecture de ce qui s'est produit en 2012 devrait servir de leçon, car laisser se creuser un vide entraîne plus de désagréments que d'avantages, et c'est le public cible qui en fait directement les frais. Aussi, les Commissions encouragent une réflexion sur un tuilage possible pour ne pas perdre l'acquis, en particulier des acteurs formés dans les Cases à lire, mais également sur l'interface mis en place avec la population dans leurs quartiers d'implantation et la mobilisation des associations qui les ont portées.

Dans cette vision de continuité, et qui devrait se traduire en termes de parcours pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'évolution envisagée pour le certificat de connaissances et de compétences professionnelles Cléa va tout à fait dans le sens de ne pas laisser s'établir de rupture dans une progression d'insertion sociale et professionnelle. La certification Cléa avait déjà introduit l'acquisition de l'équivalent d'un diplôme pour des personnes qui n'en avait jamais eu aucun. Les Commissions soulignent que cette étape primordiale étant actée, un pont doit désormais être fait avec le secteur de la formation professionnelle, notamment, afin de renforcer la valorisation de la certification Cléa. De manière très pratique, elle autorise un enclenchement immédiat dans un cycle de formation professionnalisante et diplômante, et cela renforce de facto la mise en place de parcours sans discontinuité. Les Commissions se montreront très attentives à l'évaluation de cette mise en œuvre et souhaite qu'au-delà d'indicateurs de réalisation (action nouvelle avec certification), soient intégrés des indicateurs de suivi (nombre de personnes ayant retrouvé un emploi) et d'impact (taux des 3I et des personnes éloignées de l'emploi).

Les Commissions se satisfont également de la volonté de la nouvelle mandature d'amplifier les actions de remobilisation par une politique partenariale avec l'Éducation nationale qu'elles appelaient de ses vœux³⁸, tant par de nouveaux projets de « micro-lycées » que par le soutien aux plateformes de suivi et d'appui au décrochage (PSAD). Il en est de même en ce qui concerne l'égalité d'accès aux droits et la lutte contre les discriminations et les violences. L'importance de la politique de la ville à travers les quartiers prioritaires de la ville (QPV) est clairement réaffirmée. Les Commissions rappellent qu'elles avaient suggéré de questionner l'État, notamment, sur l'élargissement du dispositif des quartiers prio-

37. Chiffres de l'association Abbé PIERRE pour 2021.

38. Rapport « La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise », CESER Réunion, décembre 2017.



ritaires aux quartiers pauvres³⁹. Partenaire de la stratégie en santé régionalisée, le Conseil régional affirme sa volonté d'y tenir toute sa place, et les Commissions notent tout l'intérêt d'engager des actions de préventions nouvelles, et touchant particulièrement les écarts, en particulier dans la région Est et les hauts de l'île, parties du territoire réunionnais que la nouvelle mandature tient à privilégier dans plusieurs de ses choix.

Pour le volet « emploi et solidarité », l'axe 3, dans sa cinquième partie, marque la continuité sur le dispositif emplois-verts comme « vecteur de cohésion sociale et de solidarité ». Les Commissions notent avec intérêt la valorisation recherchée dans l'embellissement du territoire et la valorisation du patrimoine naturel, créant aussi un lien nouveau entre la culture et le milieu naturel. Ce ne sont pas moins de mille parcours emploi compétences (PEC) que le Conseil régional mobilisera pour cela. Les Commissions seront attentives à la partie formation de ces emplois aidés, ainsi qu'à leurs débouchés. Les Commissions notent l'ajout

d'un engagement nouveau de la collectivité pour participer, avec les acteurs reconnus, à cette action de la lutte *anti-vectorielle* ramenée sur le devant de la scène compte tenu de la conjoncture sanitaire de la dengue. Pour cette dernière action, et plus largement pour bien d'autres, les OB font clairement apparaître la volonté d'une concertation plus forte entre acteurs investis sur des actions similaires, chacun à partir de son champ de compétence ou d'initiatives volontaristes. Les mentions répétées de cette volonté peuvent être globalisées dans la vision d'une gouvernance partagée qui mériterait d'être plus explicitement posée. Les Commissions y retrouvent la demande insistante du CESER sur une utilisation accentuée et installée de la CTAP, faisant de sa déclinaison l'outil pérenne de gouvernances partagées appliquées à divers champs d'action structurants pour La Réunion.

Enfin, « pierre angulaire » de la nouvelle mandature, Les Commissions rappellent que « Le développement humain et solidaire » ne pourra

39. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 », CESER Réunion, novembre 2020.



se traduire dans les faits sans une forte relance de l'éducation populaire, évoquée dès le premier chapitre de l'axe 1 : « *Le soutien à l'éducation populaire s'inscrit également dans cet objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation* » (p. 25 et p. 179). Les Commissions regrettent qu'il n'en soit pas dit plus dans l'ensemble des OB, bien conscientes que cette place à redonner à l'éducation populaire conditionne bien d'autres objectifs de la mandature, et en particulier les ambitions exprimées pour faire vivre la démocratie participative. S'agissant de cette dernière, les Commissions s'interrogent sur la création de nouveaux espaces de démocratie participative et sur l'absence de maillage avec les acteurs de proximité que sont les associations par exemple. Par ailleurs, les Commissions rappellent qu'au-delà du soutien financier qu'il apporte aux associa-

tions, le Conseil régional a la responsabilité de mettre en œuvre concrètement les engagements qu'il a pris en signant la charte des engagements réciproques de La Réunion entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif de La Réunion (Mar), en s'impliquant dans le processus de déclinaison opérationnelle de cette charte et de son plan d'actions⁴⁰. Fort justement situées dans les missions transversales, en dernière partie des OB, ces ambitions nécessitent une fondation par le biais d'une action soutenue, pendant plusieurs années, animée par les valeurs et les méthodes de l'éducation populaire. Les Commissions souhaitent être destinataires de la déclinaison des moyens que la collectivité décidera de se donner pour redonner toute sa place à l'éducation populaire comme soubassement des politiques d'égalité, d'émancipation et de responsabilisation des Réunionnais.

40. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020 », CESER Réunion, octobre 2019.

LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET LA MOBILITÉ

Des changements significatifs sont annoncés dans le champ de la continuité territoriale. Ils sont favorisés par la réévaluation que l'État a opérée en juillet 2021 de son aide à la mobilité via l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom). De ce fait, la collectivité peut se montrer plus sélective dans ses critères d'attributions afin de privilégier ceux qui ont le plus besoin d'être accompagnés. Les Commissions seront attentives à la présentation et la mise en œuvre des nouvelles dispositions pour s'assurer qu'elles répondent bien à l'objectif d'une meilleure équité. Par ailleurs, la collectivité régionale va également faire évoluer le dispositif de continuité funéraire pour le rendre lui aussi plus pertinent. Les Commissions suggèrent

que soit envisagée la mise en place de guichets uniques pour le traitement des demandes qui émergent à des participations croisées des collectivités territoriales.

Les Commissions prennent acte que la mobilité va également faire l'objet d'une « *refonte du dispositif actuel* » pour tenir compte des difficultés constatées, en particulier concernant l'accès aux bourses et allocations desservies par l'État et les collectivités et avec le soutien du fonds social européen (FSE). Simplification et efficacité devraient rythmer cette refonte. Les Commissions y seront attentives.



« Pour une excellence sportive »



« Pour une excellence sportive », sixième chapitre de l'axe 1, « Le développement humain et solidaire », la nouvelle mandature veut inaugurer deux dispositifs, davantage destinés aux structures d'accueil des sportifs, et afin de les rendre plus opérationnels au bénéfice justement de ces derniers. Les objectifs affichés pour 2022 feront l'objet d'une évaluation attentive par la Commission du CESER. L'accent confirmé sur le haut niveau est amplifié par « la reconnaissance de la Réunion comme Terre de Jeux 2024 », déjà mise en œuvre par l'accueil d'équipes nationales pour la préparation des sportifs de haut-niveau.

Le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) continue à assurer cette mission d'accueil, et ce, compte tenu du fait que le projet de création de l'Institut régional et social de l'océan Indien (Irsoi) n'a pu aboutir.

Reste la question du financement des travaux de réhabilitation des équipements voire de créations de nouveaux. En s'appuyant sur les fonds européens, la Collectivité se donne pour objectif l'optimisation maximale des fonds publics, ce qui nécessitera des arbitrages. La Commission y sera attentive. La Commission rappelle que le milieu sportif a été fortement impacté par la crise sanitaire, en particulier les associations sportives dont la vulnérabilité des modèles économiques a été mise en exergue depuis le confinement de 2020. Ces difficultés se poursuivent en 2022 du fait que le niveau de reprise des pratiques sportives, autant au niveau amateur

que professionnel, est conditionné aux restrictions sanitaires. L'estimation de la baisse de 30% d'activité de la filière sport appelle une réponse à la hauteur, en particulier de l'État, afin d'accompagner les acteurs du secteur.

Enfin, pour la Commission, le sport représente également un enjeu de santé et de cohésion sociale. Elle s'interroge sur une orientation portée principalement sur le haut niveau. En effet, la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 26 janvier 2016, reconnaît, dans son article premier, les activités physiques et sportives comme outil de santé publique dans le cadre de la prévention.

PRÉCONISATION 11.

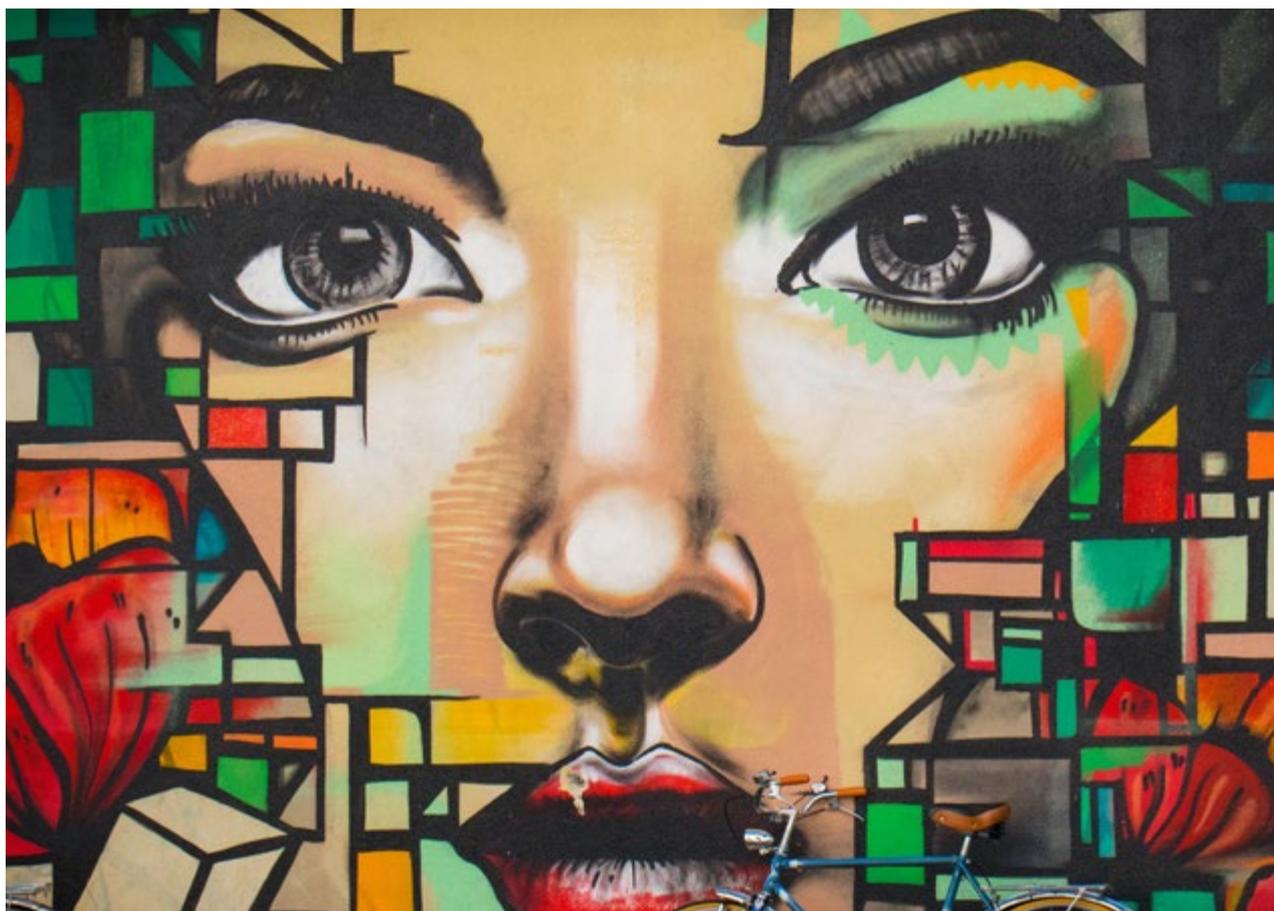


La Commission préconise, qu'à l'instar de la Région Occitanie⁴¹, la collectivité régionale puisse se doter d'un plan régional « sport, santé, bien-être » (PRSSB) Réunion. Les objectifs attendus au travers d'un tel document peuvent être notamment :

- Prévenir l'obésité et la sédentarité chez les enfants et les jeunes,
- Valoriser l'activité physique comme facteur de santé et de bien-être pour les publics en situation de précarité,
- Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes en situation de handicap ou des porteurs de pathologies chroniques
- Lutter contre la dépendance et la perte d'autonomie.

Ainsi, ce plan, articulé avec le plan régional de la santé (PRS) et le programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND) 2020-2023, permettrait de définir des objectifs clairs en matière de sport et santé ainsi qu'une gouvernance adaptée d'autant que l'île dispose d'un potentiel très fort pour le développement d'activités physiques de toutes sortes.

41. <https://www.occitanie.ars.sante.fr/le-plan-regional-sport-sante-bien-etre-prssbe>.



« Pour une excellence culturelle »

« Pour une excellence culturelle », cinquième chapitre de l'axe 1, est marquée dès l'introduction par un engagement fort de la nouvelle équipe : « elle entend placer la culture au cœur de son projet de mandature ». Outre la rénovation des dispositifs existant en lien avec les autres acteurs de ce domaine, la Collectivité envisage toute une série de nouvelles interventions, axées prioritairement pour une part sur les jeunes, et d'autre part sur une meilleure couverture du territoire en salles et lieux de création, particulièrement dans l'Est et le Sud. Parmi les annonces figurent l'utilisation du domaine de Montgaillard Culture et Art (Moca) en résidences d'artistes, la programmation d'expositions à la Villa de la Région, le suivi des travaux des États généraux du multilinguisme (2021). Les tableaux fournis permettront d'évaluer les niveaux de réalisation. La Commission y sera attentive.

Déjà signalée pour d'autres secteurs d'activité, la nouvelle mandature escompte beaucoup de la dynamique de coopération à initier entre les collectivités. C'est un argument de plus concernant l'élaboration de gouvernances partagées prônée par le CESER.

En outre, la Commission QCS prend acte de la volonté du Conseil régional de porter un projet muséal fédérateur susceptible d'assurer la notoriété de La Réunion qui sera soumis à la COI ou à l'IOIRA. Elle exprime le souhait d'être destinataire d'éléments supplémentaires au sujet de ce projet à savoir :

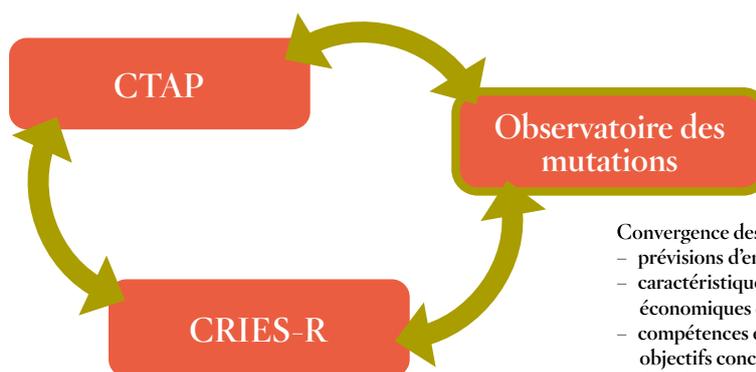
- La dimension du projet,
- Ses enjeux : économique, codéveloppement et/ou rayonnement culturel ?

2.6. ÉCONOMIE, EMPLOI ET INNOVATION



La Commission « économie, emploi et innovation » (ÉEI) tient à remercier les équipes de la DGAE pour la qualité de la présentation qui lui a été faite des Orientations budgétaires pour l'exercice 2022. Cet exercice s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, marqué par les crises successives, sociales et sanitaires avec des conséquences sur le plan économique et social disparates. L'année 2021 a connu une recrudescence en matière de création d'entreprises, une augmentation de l'emploi salariés (+ 3 000 salariés uniquement sur le 3^{ème} trimestre 2021) et une baisse du taux de chômage qui s'arrête à 18% soit deux points de moins qu'en fin 2019. Néanmoins, cette dynamique ne concerne pas les secteurs du tourisme, des transports et de la construction, encore très impactés par la crise sanitaire.

Dans un moment singulier de reprise économique pour certains et de nécessaires soutiens pour d'autres, la Commission relève que le Conseil régional intègre dans ses orientations l'objectif de mieux accompagner les entreprises tout en ayant une ambition à l'international. La Commission rappelle sa préconisation phare⁴² selon laquelle une économie est mieux préparée face aux mutations socio-économiques dès lors que le territoire dispose de ce qu'elle a appelé le comité des mutations. Ce dernier permet grâce à un observatoire des mutations d'anticiper ces dernières, grâce au CRIÉSR d'évaluer les impacts et de préparer les politiques publiques adaptées, débattues et coordonnées en CTAP.



Convergence des diagnostics :
– prévisions d'emplois,
– caractéristiques socio-économiques du territoire,
– compétences émergentes, objectifs concertés d'évolution à 5-6 ans.

Figure 8 : comités des mutations..

42. Rapport « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales » dit « Muta », CESER île de La Réunion, octobre 2021.

La révision du SRDEII

En 2022, conformément aux lois Maptam⁴³ et NOTRe qui redéfinissent les lignes de la répartition des compétences entre collectivités territoriales et visent notamment à clarifier les rôles en matière d'intervention et de développement économique, la collectivité régionale souhaite réviser son Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).



Dans le cadre de ce projet de révision, la Commission propose que le nouveau SRDEII réponde à quatre nécessités essentielles, à savoir :

- Une nécessité de co-construction non seulement avec les acteurs publics ÉPCI mais également avec les acteurs socio-économiques,
- Une nécessité de cohérence avec les schémas existants et le contexte réglementaire national et européen,
- Une nécessité de coordination, certes au travers de la CTAP, mais également en mobilisant les Codév des intercommunalités,
- Une nécessité de contractualisation aussi bien avec les ÉPCI que les filières.

S'agissant particulièrement des filières prioritaires identifiées, la Commission rappelle l'importance de la filière énergies, compte tenu des ambitions

portées par la nouvelle mandature dans son Plan pluriannuel de l'énergie (PPE) et des potentiels de créations d'emploi local que celui-ci représente : développement de filières agricoles de Culture intermédiaire à vocation énergétique (Civé), développement de la filière installation et maintenance de la filière photovoltaïque locale dans le cadre du plan solaire.

Enfin, la Commission préconise pour le nouveau SRDEII d'avoir une ambition mobilisatrice avec un nom et une image : **La Réunion département de la France océanique**, se définissant comme pôle d'attractivité de l'Europe dans l'océan Indien, par le fait de constituer une destination économique française autour de trois déterminants que sont l'économie verte et l'économie bleue soutenues par l'économie de la connaissance.

43. Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Mieux soutenir les entreprises

La Commission prend acte de la volonté de la collectivité de mieux accompagner les entreprises. Elle note que de nouvelles pistes seront étudiées pour mieux répondre aux besoins des entreprises en matière d'accompagnement à la transmission et de formation des chefs d'entreprises.

À ce titre, la Commission rappelle que la montée en compétences dans les entreprises de moins de dix salariés (lesquelles constituent l'essentiel du tissu économique local) doit également s'appuyer sur le renforcement de l'encadrement intermédiaire. Dans le même objectif de mieux accompagner les entreprises, elle propose que soient prises en compte les préconisations portées au sein du rapport « Muta » et relatives à la trajectoire économique.

Par ailleurs, la Commission se questionne toutefois sur l'efficacité de l'accompagnement des entreprises en absence d'indicateur d'impact ou de suivi du système des aides. Dès lors, la Commission propose la mise en œuvre d'une dynamique de l'entrepreneuriat basée sur :

- Des nouvelles modalités de contractualisation avec les structures d'accompagnement publiques et privées intégrant les mesures d'impact et d'efficacité des actions soutenues ;
- La création d'un comité de pilotage régional du financement de l'économie devant répondre à cinq grands objectifs :
 1. Mettre en cohérence les outils de financement et d'accompagnement des entreprises afin de permettre une forte complémentarité et une articulation avérée et ainsi garantir la simplification, la transparence et la lisibilité de l'offre ;
 2. Financer le développement des entreprises notamment en travaillant sur l'accompagnement des entreprises à l'international ;
 3. Soutenir l'innovation, premier levier de croissance, en lien étroit avec le Schéma régional de l'innovation (SRI) et la future agence (ARI), outil chargé de diffuser l'innovation dans les entreprises et le territoire ;
 4. Investir en fonds propres et quasi fonds propres, notamment au travers d'outils d'investissement régionaux afin de renforcer les fonds propres des entreprises de la Région ;
 5. Coordonner les contrats d'appuis : subventions ou avances remboursables pour soutenir la modernisation et le développement des entreprises (investissements immobiliers, matériel).



PRÉCONISATION 12 : MAP IN ACTION

La Commission propose au Conseil régional de s'équiper d'outils digitaux de pilotage car l'enjeu pour les acteurs publics est aujourd'hui de développer l'agilité et la mise en réseau et des partenariats avec les opérateurs publics, les filières économiques et les entreprises. En effet, leur rôle et leurs compétences ont beaucoup évolué ces dernières années. Les collectivités territoriales et les intercommunalités, mais aussi les agences de l'État comme les syndicats locaux, doivent endosser un rôle d'assembleurs, de facilitateurs, de coordinateurs, à la confluence des écosystèmes présents sur leur territoire. Des solutions comme « *map in action* » (MIA) sont conçues pour répondre aux besoins d'identification et de connexion de ressources toujours plus nombreuses et aux besoins de pilotage qui émergent d'une plus grande transversalité des actions. Des villes comme Paris, Mulhouse ou la Région Grand Est se sont dotées d'outils du type MIA⁴⁴, renforçant par la même, leurs capacités de maximisation de l'impact de l'intervention publique et de l'évaluation de ces mêmes impacts.

Enfin, la collectivité régionale annonce le déploiement d'aides aux petits investissements avec une enveloppe initiale de deux millions d'euros ainsi que le lancement d'un fonds pour la création d'activité pour lequel, elle souhaite mobiliser ses fonds propres. Compte tenu de la disponibilité financière de la collectivité et des aides d'ores et déjà existantes, la Commission s'interroge sur la mise en œuvre de ce nouveau fonds. Enfin, considérant la volonté de la collectivité régionale de détenir la pleine responsabilité sur l'ensemble des mesures du Feader, la Commission s'interroge sur l'impact que cela pourrait avoir sur la filière agro-alimentaire, qui demeure structurante pour notre territoire. En effet, bien qu'elle note la dérogation accordée lors du PO 2014-2020 au Conseil départemental pour exercer l'autorité de gestion Feader, la Commission n'a pas vu dans les Orientations budgétaires, l'impact tant en termes de ressources humaines qu'en termes financiers d'un tel transfert.



44. <https://www.mapinaction.com/mia-solutions/mia-territoire/>.

Aménager le territoire

La Commission rappelle que la loi NOTRe a rendu compétentes les intercommunalités pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire existantes et à venir sur leurs territoires. Elle prend acte de la volonté du Conseil régional de faire aboutir en 2022, le schéma directeur régional du foncier économique. Elle réitère⁴⁵ le besoin d'une approche plus complète que la seule gestion du foncier des zones d'activités économiques (ZAÉ), approche qui prendrait la forme d'une déclinaison d'un schéma régional des zones d'activités économiques (SRZAÉ) qui inclurait un axe de connexion numérique, un axe de mobilité collective et un axe de conciergerie de territoire pour développer les circuits courts. Celui-ci (ce schéma) constituerait une contribution structurante à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance territoriale dans la gestion des différentes strates du foncier économique.



Renforcer l'attractivité du territoire et ouvrir de nouveaux horizons

La collectivité régionale souhaite recentrer les missions de Nexa sur le développement économique et l'attractivité du territoire sans oublier l'axe de sécurité économique. La Commission prend acte de la réorientation de Nexa vers une véritable agence de développement. La Commission propose de s'inspirer d'autres territoires qui ont su créer des outils au service de leur tissu économique, comme l'a fait la Bretagne. En effet, cette dernière s'appuie sur deux structures : Bretagne commerce international (BCI) et Bretagne développement international (BDI). BCI aide ainsi, les sociétés bretonnes dans leur développement à l'international et accompagne les projets d'investissements étrangers en Bretagne. Tandis que l'agence régionale de développement, BDI a, pour mission de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Bretagne aux plans national et international en impulsant des dynamiques collectives auprès des acteurs économiques bretons.

En effet, la Commission rappelle qu'une politique d'internationalisation du territoire consiste à la fois à permettre les investissements étrangers sur le sol réunionnais, tout en permettant aux entreprises réunionnaises de s'ouvrir au monde.

Les exportations d'une part et les investissements directs à l'étranger (IDE) d'autre part sont des modalités d'actions différentes, au travers desquelles les entreprises peuvent servir les marchés étrangers. Ces deux modalités ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Cependant, comme le décrit Jean-Paul LEMAIRE⁴⁶, ces deux stratégies présentent des bénéfices et des coûts de natures différentes. La Commission préconise que cette double approche soit pleinement inscrite dans une logique du « en même temps ».

45. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020 », CESER Réunion, octobre 2019.

46. *Stratégies d'Internationalisation*, Dunod, 2013.

2022 est une année particulière pour l'internationalisation des entreprises réunionnaises et le plan d'actions qui sera donné par la collectivité sur ce volet ne doit pas ignorer ce contexte singulier. En effet, les cadres réglementaires sont en cours d'évolution avec les nouveaux APE, la nouvelle communication des Rup et l'ambition européenne de « Fit for 55⁴⁷ ». Dans le même temps, les entreprises locales restent exposées aux aléas de la mondialisation fortement impactées par la crise sanitaire sur le fret maritime ou aérien.

Enfin la Commission soumet l'idée que la notion de marketing territorial que doit porter une agence de développement, ne doit pas seulement être orientée vers l'extérieur mais devrait comporter un axe intra-territorial permettant aux propres investisseurs locaux de mieux connaître et mesurer les opportunités d'investissements sur les différents bassins économiques de l'île.



PRÉCONISATION 13.



Dans son rapport concernant les connectivités⁴⁸ maritime, aérienne et numérique, le

CESER préconise :

- s'agissant de l'aérien, d'être la diplomatie de l'infrastructure européenne de l'Océan indien, cela incluant les aéroports, la compagnie aérienne et la filière Aérotech oi.
- s'agissant du maritime, de créer le Parlement de la Mer, qui aurait pour vocation de poser une ambition commune avec des fiches actions claires et dans le même temps, d'intégrer dans le nouveau SRDEII la création d'une filière maritime et logistique.
- s'agissant du numérique, réunir le CRDFOP afin d'inclure les enjeux du numérique de demain (cybersécurité, plateformes de l'économie, etc.).

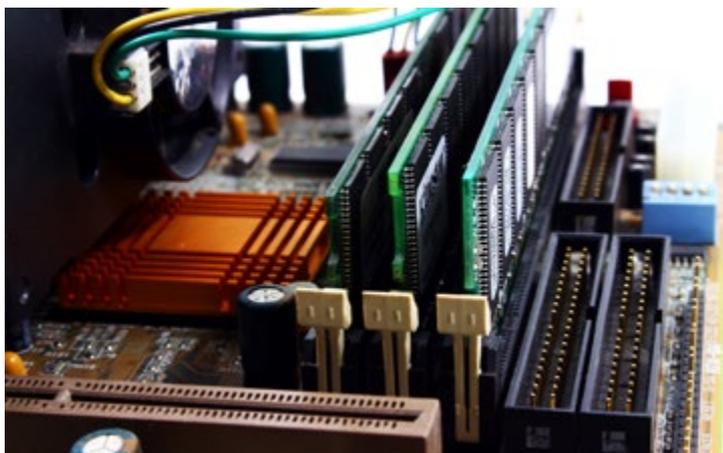
47. <https://www.ecologie.gouv.fr/fit-55-nouveau-cycle-politiques-europeennes-climat>.

48. Rapport «La Réunion dans un monde en mutation : enjeux de souveraineté de nos connectivités », CESER Réunion, décembre 2021.

Innovation

La Commission se satisfait de la volonté de la collectivité régionale de renforcer la gouvernance de l'écosystème innovation et recherche. Elle prend acte de la création de l'agence régionale de l'innovation (ARI) et note que l'animation et la mise en œuvre opérationnelle de la S3 passe désormais de Nexa à l'ARI. Cette séparation de la gestion du marketing territorial de celle de la gestion de l'innovation au service du développement du territoire apparaît comme primordiale et plus lisible pour le monde économique, néanmoins la Commission s'interroge sur les indicateurs proposés qui présentent un taux d'avancement cible pour 2022 de 50 %.

S'agissant de la finalisation des feuilles de route correspondant aux Domaines d'intérêt majeur (Dim), la Commission note la volonté d'améliorer la performance du système d'innovation régional mais se questionne sur la méthodologie employée et sur l'absence, là encore, d'indicateurs d'impact et de suivi.



question de la formation et de la mise en œuvre d'un vrai cursus de « managers de la transition numérique » doit être portée et relayée au Crefop. Concernant la démarche régionale de la donnée ouverte, la Commission propose que soit élaboré un schéma régional de la donnée ouverte (SRDO). Le CRIÉSR pourrait être sollicité tant dans les phases de consultation, d'élaboration que de mise en œuvre du SRDO. Enfin, la Commission se satisfait que les défis de la cybersécurité soient pleinement pris en compte, tels qu'elle a pu en décrire les enjeux dans son rapport sur les connectivités. Elle conforte l'importance de la création d'un *Computer security incident response team* (CSIRT).

Numérique

La crise sanitaire démontre depuis presque 2 ans, la nécessité d'élever les compétences du tissu économique local en matière de numérisation des entreprises. Ainsi, la Commission se satisfait de la reconduite des dispositifs tels que le chèque numérique, le pass numérique et la prime régionale à l'emploi. Elle réitère⁴⁹ toutefois sa préconisation qu'au-delà de la mise en place de ces dispositifs, il est crucial de mettre à disposition des TPE et PME de véritables compétences de « managers de la transition numérique », lesquels sauront comprendre et traduire les besoins exprimés par les bénéficiaires. Pour elle, c'est au sein du comité de filière numérique que la

PRÉCONISATION 14.



Enfin, la Commission souligne l'absence de politique planifiée concernant l'Intelligence artificielle (IA). Elle suggère, à l'image de la Région Grand Est⁵⁰ de s'approprier ce sujet qui pourrait :

- booster la compétitivité des entreprises;
- soutenir l'excellence scientifique, assurer son rayonnement et sa valorisation;
- dynamiser les *startups*;
- développer de nouvelles compétences;
- garantir une IA éthique, transparente et inclusive.

49. « Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 », CESER Réunion, novembre 2020.

50. <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/06/ia-francais.pdf>.

Filières prioritaires : pêche, tourisme et audiovisuel

S'agissant de la filière pêche, la Commission note la forte volonté de la nouvelle mandature d'accompagner les acteurs de la mer, dans un contexte de modification du Féampa. Elle tient à souligner l'ambition, présentée au travers d'un indicateur de réalisation quantitatif, qui laisse entrevoir une nécessaire priorisation des actions et aides en faveur de la pêche artisanale (plus nombreuse en bateaux) mais surtout le secteur le plus en grandes difficultés. Les enveloppes budgétaires se devraient de tenir compte de cet élément pour allouer aux différents secteurs. La Commission constate également l'ambition de structuration et d'accompagnement des acteurs, ainsi que la mise en place d'un service de planification spatiale maritime et du développement local par des acteurs locaux (DLAL).

S'agissant de la filière tourisme, filière particulièrement sinistrée, la Commission a proposé dans sa contribution⁵¹ au plan de reconquête du tourisme durable, mené par l'État, « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale » de centrer la stratégie touristique *ultramarine* sur la « route de la biodiversité » avec une offre

de « *slow tourism* ». La Commission rejoint la collectivité régionale dans la nécessité d'instaurer une gouvernance territoriale dont la refonte de la convention cadre pourrait être un outil. Elle rappelle que le CESER suggère que l'animation et la coordination des acteurs privés, compte tenu des disparités de tailles d'entreprises, relèvent des institutions publiques (voire d'un seul guichet unique) par le biais d'une animation et une coordination de terrain, reposant sur un principe « hors les murs » et sur un réseau d'animateurs locaux. En complément, une plateforme numérique de mises en relation pourrait participer à l'identification de produits et services locaux amenés à constituer le panier de la rente de qualité territoriale.

S'agissant de la filière audiovisuelle, la Commission se satisfait des ambitions portées par la collectivité régionale et considère que l'émergence d'une filière « jeux vidéo » pourrait constituer à la fois un élément d'attractivité du territoire et une perspective d'avenir pour la jeunesse réunionnaise.



51. Rapport « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale », CESER Réunion, novembre 2021.

Économie sociale et solidaire

Lors des Orientations budgétaires 2021, dans le cadre de la mise en place de son Schéma de promotion de l'achat socialement et environnementalement responsable (Spaser), le Conseil régional avait décidé de se faire accompagner par les maisons de l'emploi Nord et Sud pour sa mise en œuvre. La Commission s'interroge sur le fait que les Orientations budgétaires 2022 indiquent la rédaction et l'adoption du Spaser avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Bien que la Commission soutienne fortement

cette démarche, elle se questionne sur la contradiction des informations qui lui ont été données. Elle rappelle également, que parallèlement à cette démarche, tout l'intérêt de mettre en œuvre un Frac RSE, qu'elle appelle depuis longtemps de ses vœux, afin d'accompagner le tissu économique (dont les très petites entreprises – TPE et les petites et moyennes entreprises – PME) à la déclinaison des engagements en matière sociale et environnementale.



Emploi



La Commission regrette l'absence d'indicateurs d'impact sur l'emploi alors même que le territoire connaît un paradoxe fort entre un taux de chômage élevé et des métiers très en tension. Dans son enquête de besoins de main d'œuvre (BMO) 2021⁵³, Pôle emploi indique que sur près de 35 140 projets de recrutements, un projet sur trois rencontre des difficultés à recruter soit, quelques 10 000 postes dont le niveau de diplôme requis n'est pas forcément très élevé.

La Commission prend acte de la volonté d'élaborer la stratégie régionale de l'Économie sociale et solidaire (ÉSS), en vue d'alimenter le SRDEII. Elle rappelle au Conseil régional que le CESER est disponible pour organiser des espaces de concertation et participer à la préfiguration d'un espace de mutualisation des pratiques telle que la coopérative régionale de démocratie permanente pour alimenter la mise en révision du SRDEII. Cet espace serait nourri de la dynamique territoriale observée par la triangulaire que constitue la CTAP, le comité des mutations⁵², qui serait à créer pour anticiper et poser des enjeux de prospective et le CRIÉSR, pour mesurer et informer les parties prenantes.



52. Rapport « Enjeux et équilibres de l'économie réunionnaise, pour réussir les mutations socio-économiques et territoriales », CESER Réunion, octobre 2021.

53. <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo>.

Souveraineté alimentaire

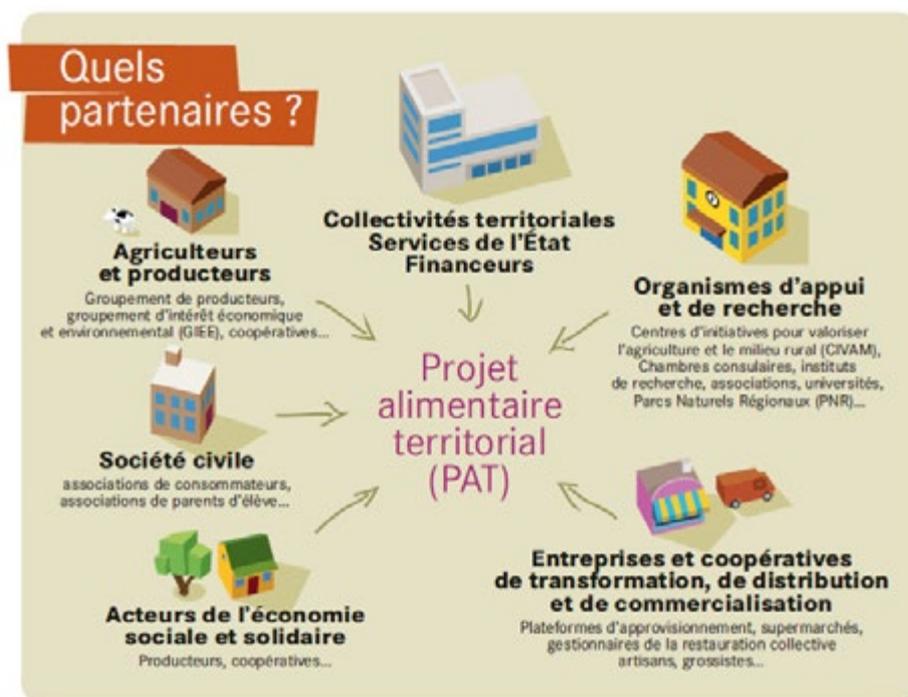


Figure 9 : mise en œuvre d'un PAT.

La Commission rappelle que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt⁵⁴ prévoit la création des projets alimentaires territoriaux (Pat). Ceux-ci sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs du territoire et visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

La création de PAT répondrait à l'enjeu d'ancrage territorial et revêtirait une dimension :

- Économique par la structuration et la consolidation des filières dans les territoires, de circuits courts, de maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Environnementale du développement de la consommation de produits locaux et de qualité, de la valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, de la préservation de l'eau et des paysages et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Et sociale de l'éducation alimentaire, la création de liens, l'accessibilité sociale, du don alimentaire et de la valorisation du patrimoine.

54. Article 39 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 prévoit les conditions de création et de financement des projets alimentaires territoriaux.



Pour la Commission, une politique d'achats publics menée au travers d'une stratégie du bon achat (SBA) alimentation, couplée au PAT permettrait un développement de l'emploi local, prioritairement dans les hauts, tout en répondant à des enjeux de santé publique de nos enfants.

PRÉCONISATION 15.

La Commission préconise au Conseil régional de revitaliser sa contractualisation du SBA avec des ambitions de clause sociale, de clause environnementale et d'ancrage territorial de la valeur ajoutée (alimentaire, services, etc.). Elle rappelle que la mise en œuvre de la SBA inclut des outils tel que le Spaser. La mise en œuvre de la SBA rapporte des bénéfices de maximisation très importantes, répondant à de la création d'emploi, donc du pouvoir d'achat.

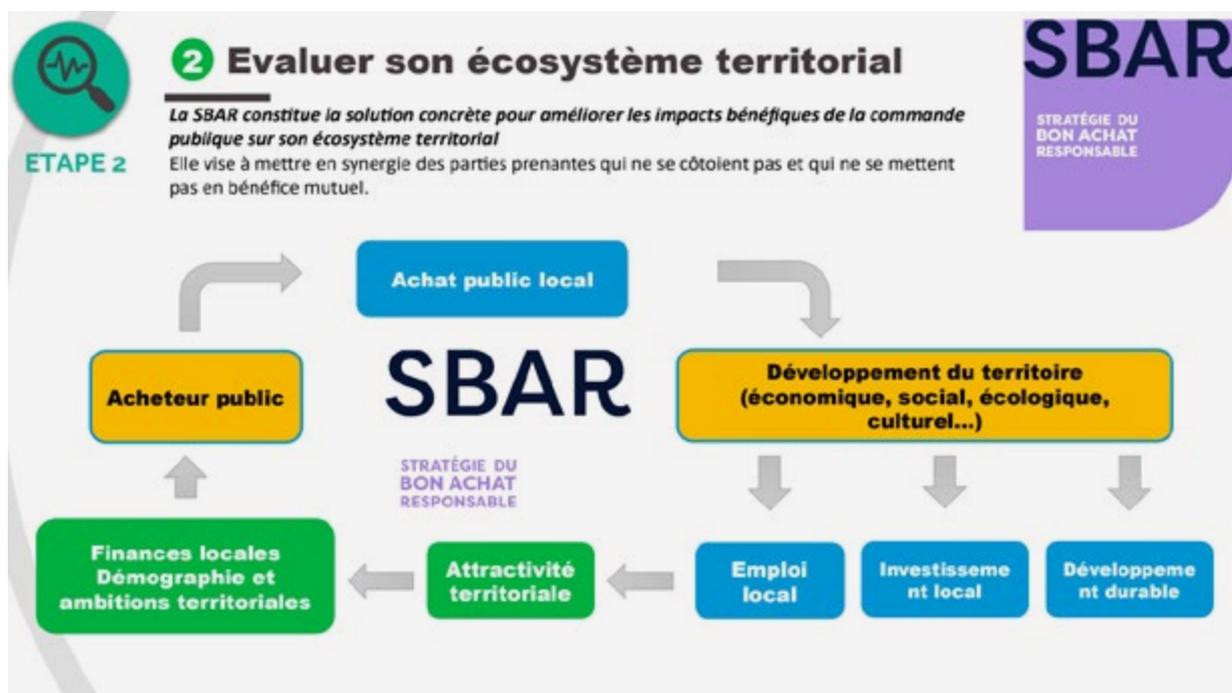
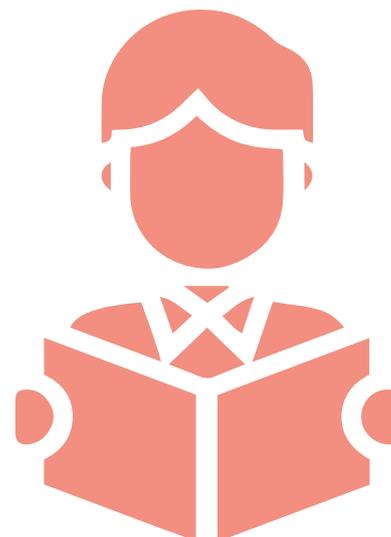


Figure 10 : organisation de l'évaluation du SBA.

2.5. FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE



La Commission « formation, éducation et recherche » (Fér), depuis de nombreuses années, réclame un plan Marshall pour l'éducation dans toutes ses implications. Chef de file de la formation professionnelle, mais aussi chef de file des politiques de jeunesse, le Conseil régional a privilégié une approche pluridisciplinaire et transversale, ce qui doit être un gage de coordination et de cohérence des actions qui seront mises en œuvre, coordination et cohérence des politiques publiques, notions longuement développées par la Commission.

Que le Conseil régional ait fait du développement humain et solidaire la pierre angulaire de sa mandature est un signe fort et positif. Cependant, en remarque préliminaire, la Commission aurait souhaité voir citer le Comité régional de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles (Crefop), « co-présidé » par le Préfet et la Présidente du Conseil régional, de manière explicite.

Les missions du Crefop sont régies par décret :

« Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région, en lien avec la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle » art. R6123-3 du Code du travail.

La Commission insiste sur l'activation rapide de cette instance quadripartite et souhaite que la collectivité régionale investisse pleinement cet espace d'intelligence territoriale, garante du dialogue social sur des thématiques développées dans ces Orientations budgétaires. Ceci est d'autant plus important qu'un certain nombre de schémas stratégiques vont être révisés et donc réécrits en 2022 : le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), le Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures, et de la Recherche de la Réunion (Seforre), le schéma des formations sanitaires et sociales. La Commission rappelle que le CESER est disponible afin d'organiser et coordonner les concertations nécessaires à la révision de ces documents stratégiques.

Une politique éducative ambitieuse

La Commission considère qu'une politique éducative ambitieuse est nécessaire face aux enjeux du territoire en termes d'accompagnement de la jeunesse, notamment.

Un environnement propice au travail et à la réussite

La qualité de l'équipement, du bâti et du matériel disponibles sont les piliers de conditions d'enseignement qui permettent de favoriser les apprentissages et la qualité de la formation. Les multiples réformes et les mises aux normes ont impacté les conditions matérielles qui nécessitent d'être améliorées. La crise sanitaire de la Covid-19 a par ailleurs exacerbé les fractures notamment digitales, compte tenu du manque de matériels informatiques pour les familles et le corps enseignant dans un contexte de mise en œuvre rapide et de manque de formation pourtant nécessaires à la continuité pédagogique.

La rénovation et la mise aux normes du bâti sont incontournables, pour autant, la collectivité devra être vigilante sur deux points :

– La réception des travaux et les malfaçons (qui deviennent des problèmes majeurs) qui sont multiples,

– La qualité des travaux en site occupé. Pour cela, la Commission propose la création d'une charte déontologique prenant en compte tous les aspects (environnement, tenue des salariés en présence d'adolescents, etc.).

La Commission prend acte de la construction de deux lycées programmés de longue date et de la création de deux autres lycées qui viennent renforcer et diversifier l'offre de formation pour les jeunes Réunionnais. La Commission rappelle que, si ces établissements sont décentralisés, ils doivent offrir un environnement à même d'accueillir des lycéens dans le cadre d'un recrutement académique équitable.



La Commission demeure favorable aux actions menées par le campus des métiers quant au développement de formations de filières dites prioritaires et donc, pourvoyeuses d'emploi local.

Réduire les inégalités scolaires et sociales

Orientation

La Commission est convaincue qu'être acteur de sa démarche d'orientation permet à chacun de donner du sens à ses apprentissages. Il faudra veiller à la cohérence des actions déclinées en lien avec l'Académie et à l'accessibilité de l'information. Le sujet de l'orientation semble crucial à la Commission, qui a donc décidé de se saisir du sujet et produira un rapport courant 2022, qu'elle tiendra à disposition des élus de la collectivité régionale.

Lutte contre le décrochage scolaire

Pour la Commission, le décrochage scolaire ne relève pas d'un point de vigilance comme présenté dans le projet stratégique académique mais d'une véritable urgence. Elle porte une attention toute particulière aux indicateurs de suivi tels que les données relatives aux « *not in education, employment or training* » (Neet)⁵⁵. Pour rappel, en 2019, 25 % des 15 à 24 ans étaient dans cette situation, alors que dans l'Hexagone ce pourcentage était de 10,6 %⁵⁶.

Les diagnostics sont nombreux, il est nécessaire de passer à l'opérationnel. Les « micro-lycées », la possibilité de « secondes » en collèges pour les zones enclavées permettant une meilleure transition d'un cycle à l'autre vont dans ce sens. Le soutien scolaire, à travers l'éducation populaire, le CLASS notamment, renvoient également aux alliances éducatives, la Commission propose qu'une évaluation de la cité éducative expérimentale de la ville du Port puisse être réalisée afin d'obtenir la modélisation de certaines actions pertinentes.

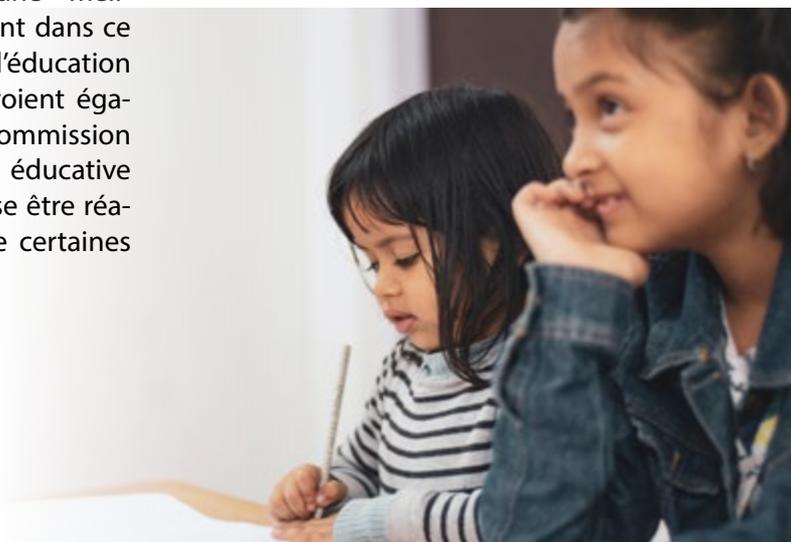
Garantir la gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

S'agissant du numérique dans les établissements, la Commission relève quelques points de vigilance à surveiller :

- Veiller à ce que les établissements soient eux-mêmes dotés en équipements et en connexion,
- Veiller à ce que cela ne crée pas des besoins supplémentaires pour les familles,
- S'assurer de l'adhésion des équipes pédagogiques qui gardent la liberté de choix des manuels numériques ou non.

Conditions de vie des lycéens

La Commission salue la proposition de repas à un euro pour les familles modestes ainsi que la prise en charge des protections hygiéniques. Elle rappelle que la collectivité régionale a des responsabilités en terme de politique de la jeunesse et de solidarité mais cela ne saurait répondre à l'entièreté du problème. En effet, la Commission souligne que le problème récurrent de l'insécurité dans les toilettes des collèges et lycées, lieux des interdits, amènent beaucoup de jeunes filles à ne pas les fréquenter de la journée ayant pour conséquence des problèmes de santé.



55. Traduit de l'anglais par « personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation ».

56. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-15-24-ans-non-inseres-ni-en-emploi-ni-scolarises-neet-europe>.

Le développement humain et solidaire : investir dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le Conseil régional positionne l'enseignement supérieur et la recherche comme un fort levier de développement. Cette démarche est louable et doit se traduire en matière d'actions et de moyens. De plus, le Conseil régional se fixe pour objectif d'atteindre « 50 % d'une classe d'âge de diplômés de l'enseignement supérieur, permettant de développer et renforcer les filières... *Feder pour la période 2021-2027 et la stratégie de spécialisation intelligente (S3)*. » Sur le premier objectif, il convient d'être vigilant sur l'augmentation des étudiants sur le territoire, en particulier en fonction des capacités d'accueil. Les trois quarts des 26 000 étudiants sont à l'Université de La Réunion. Les effectifs étudiants sont en forte croissance sur les cinq dernières années à 4,5%. Il est donc important d'éviter toute situation de surcharge des établissements du supérieur ayant pour conséquence une dégradation des conditions d'accueil des étudiants. La Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de réviser le schéma régional enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI). Elle note la démarche de large concertation souhaitée qui est à saluer et devra permettre une mise en cohérence globale de la stratégie territoriale de l'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (ESRI). La Commission préconise que cette concertation associe les acteurs de l'ESRI, en rapport avec leurs effectifs et leurs implantations.

Le Conseil régional prévoit d'élaborer des contrats d'objectifs et de moyens avec cinq opérateurs pour une meilleure visibilité. Pour autant, il sera important de veiller à ce que, d'une part, les contrats d'objectifs et de moyens soient très opérationnels, que, d'autre part, ils soient pluri-annuels pour donner de la perspective et de la visibilité aux opérateurs concernés. Enfin, l'ensemble des accompagnements existants de la collectivité vis-à-vis des opérateurs doit être maintenu le temps de la signature de ces nouveaux contrats. Le nombre de cinq contrats



mentionnés dans les Orientations budgétaires ne renvoie pas explicitement à cinq opérateurs, et il conviendra que la collectivité précise ses opérateurs cibles.

Le développement des formations dans les filières adaptées aux besoins du territoire est un objectif important à atteindre. Le Conseil régional mentionne une attention particulière pour les formations de licence dans le domaine des sciences humaines, de la technologie et de l'ingénierie. Il est toutefois important de ne pas oublier les autres secteurs d'activité et les autres niveaux de diplômes, qui conduisent, comme les diplômes de l'Institut universitaire de technologie (IUT), à une insertion professionnelle durable.

PRÉCONISATION 16.



La Commission salue la volonté d'harmonisation des aides aux étudiants, objectif important, pour donner plus de visibilité et de clarté sur ce à quoi ils peuvent prétendre. Face à une précarité bien réelle, la Commission préconise que le volume d'aide soit revu et la cible de 4 000 bénéficiaires puisse donner lieu à une augmentation, en mobilisant au besoin, l'apport d'autres partenaires financiers.

La Commission souligne que le Conseil régional s'inscrit dans une continuité de l'accompagnement au profit des établissements comme l'ESAR, l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam) antenne de La Réunion, l'Institut régional de management en santé de l'océan Indien (IRMSOI) et l'Université de La Réunion. L'accroissement des effectifs étudiants à l'université (+ 20% en 4 ans) et la dynamique en matière de dispositifs dédiés et innovants d'aide à la réussite nécessitera conjointement avec l'État de préparer l'avenir à l'horizon 2030. Pour ce faire, l'action de la collectivité en matière de soutien aux infrastructures universitaires est à souligner et à encourager.

En matière de recherche et d'innovation, dans les orientations fournies pour une « *nouvelle structuration favorisant l'innovation et le développement territorial et régional* », la Commission aurait aimé plus d'explications. Dans tous les cas, elle souligne que la collectivité devra s'appuyer sur l'existant et le faire évoluer en tenant compte des points d'amélioration identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé et concerté.

Dans ce cadre, la poursuite des appels à manifestation d'intérêt pour ce qui concerne la recherche scientifique constitue une démarche cohérente, en faisant toutefois attention à ne pas faire peser des préfinancements trop lourds sur les acteurs

concernés, au risque de les démobiliser. Pour ce faire, il serait prudent que la collectivité négocie avec l'Europe des dispositions spécifiques pour La Réunion, qui tiennent compte de la capacité de portage des opérateurs et qui favorisent l'émergence de projets.

Les plateformes de recherche et d'innovation seront soutenues par le Conseil régional, ce qui est nécessaire mais impose de bien évaluer et coordonner l'action des opérateurs, afin qu'ils travaillent de façon complémentaire, sans risques d'interférences ou de zones de flou.

Une inégalité des allocations de recherche induite par la coexistence, pour les mêmes missions, de contrats doctorats et d'allocations régionales de recherches moins rémunérées perdure. Pour la Commission, il serait souhaitable de revoir ce système afin d'améliorer l'aide apportée aux étudiants.

Le soutien à la recherche locale, à travers les opérateurs que sont l'Observatoire volcanologique du piton de la Fournaise (OVPF), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) est à souligner. Pour autant, l'appui au pôle de protection des plantes devra être précisé, compte-tenu de la mention d'une cible 2022 pour les équivalents aux temps pleins (ÉTP) de chercheurs réduite de moins de la moitié par rapport à 2021.

Pour ce qui concerne le domaine « hospitalo-universitaire », l'appui au développement du deuxième cycle des études médicales n'apparaît pas, ce qui interroge sur la déclinaison de cet engagement de la collectivité pour une filière santé complète à La Réunion, en complément de l'accompagnement de l'État.

Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population

Sur le chapitre de la formation professionnelle, la Commission insiste sur le rôle du Crefop dans la coordination des politiques d'emplois, de formations et d'orientation. Elle se félicite de la nomination d'un directeur à la DFPA en titre, cette direction n'ayant eu à sa tête pendant de très longues années qu'un directeur par intérim ; d'autant que cette année doit avoir lieu la révision du CPRDFOP et du schéma des formations sanitaires et sociales.

Le pacte Pric

La Commission note avec satisfaction que le Conseil régional a décidé de reprendre la main sur le Pacte réunionnais d'investissement dans les compétences (PRIC) afin de proposer de véritables parcours de formation aux jeunes Réunionnais. La Commission avait déjà demandé lors de l'écriture du CPRDFOP 2018/2022 que le Pic soit pris en compte.

La Commission rappelle que le besoin à La Réunion est très important. D'ailleurs, l'Insee donne les indications suivantes⁵⁷ pour la « *part des personnes sans diplôme qualifiant au sein de la population des 20-24 ans non scolarisée* » :

- France métropolitaine, 18,7 %;
- Bretagne, 13,6 %;
- Martinique, Corse, Guadeloupe, 23 %;
- Réunion, **30,5 %**;
- Guyane, 50 %.

Nous sommes avant-dernier devant la Guyane (les chiffres de Mayotte ne sont pas connus), loin derrière la Martinique, la Guadeloupe et la Corse, et extrêmement éloignés de la Bretagne qui caracole en tête. La mise en œuvre du Pic est très importante d'autant plus que nous avons pris beaucoup de retard suite à la décision de la Région Réunion de renoncer à sa mise en œuvre du Pacte fin 2019.

Dans ce contexte, les objectifs de 11 000 places de parcours et 646 certifications Cléa en 2022 nous semblent **faibles compte tenu du retard pris**. Nous espérons que ces chiffres seront revus à la hausse grâce aux achats de Pôle emploi, puisque les auditions des services de la collectivité régionale nous ont affirmé le souhait de reprendre son rôle de chef de file de la formation professionnelle et d'exercer son droit de regard réglementaire sur les achats de Pôle emploi. Il est aussi à noter que pour la première fois, le Conseil régional affiche dans ses orientations la mise en œuvre de Cléa dans ses achats, ce qui est une excellente initiative. Notons également que dans le cadre de la SPL Afpar, il est prévu de renforcer les points d'information et de conseil pour la validation des acquis de l'expérience.



57. « Les jeunes à La Réunion – Éléments de cadrage statistique », Insee, 2019.

La qualité des formations

Il est écrit « *La collectivité s'attachera à améliorer le suivi de la qualité des prestations de formation qu'elle finance à travers une démarche de projets et d'intelligence collective tout en recherchant des méthodes d'achats adaptées, souples et réactives* »⁵⁸. La Commission se questionne sur les moyens qui seront mis en œuvre pour le suivi de cette qualité. Le conseil régional assurera-t-il ce suivi avec les moyens des services de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA) ou en faisant appel à des intervenants externes? Quel rôle jouera le Centre animation ressources d'information sur la formation et l'Observatoire régional emploi formation de La Réunion, prospective et compétences (Carif-Oref RPC) dans ce cadre ?

Par ailleurs, le service d'intérêt économique général (Siég), dans « *recherche des méthodes d'achat adaptées souples et réactives* » cité dans le précédent CPRDFOP, non mis en œuvre, sera-t-il relancé? Et si oui, à quelle échéance? La Commission rappelle que le Siég est la méthode la plus adaptée quand la cible concerne les publics les plus éloignés de l'emploi et de la qualification, car il permet la construction de parcours adaptés, complets et sécurisés.

L'apprentissage

La réforme de 2018 a transféré la majorité des prérogatives aux branches et aux opérateurs de compétences. La collectivité régionale a reçu une compensation financière et une dotation de France compétences pour financer le fonctionnement des centres de formation d'apprentis, via des subventions sur appels à projets, en lien possible avec les stratégies d'Opco. Cette capacité de financement vise notamment à renforcer l'aménagement du territoire, la qualité et le maintien d'une offre pédagogique, surtout pour les formations de niveau infra bac et les investissements dans les CFA. La Commission rappelle que le Crefop inclut une Commission dédiée à l'apprentissage afin de faire le suivi et l'évaluation de cette politique publique.

58. « Orientation budgétaire 2022 », Conseil régional de la Réunion, pages 34 et 179.

Le service public régional de l'orientation

La Commission souligne que le Crefop accueille une Commission intitulée « Service public régional de l'orientation (Spro) et sécurisation des parcours » et qu'elle est le lieu de concertation et de coordination du Spro dont la Région est chef de file. À ce titre, la Commission se satisfait de la nomination d'un responsable de l'orientation. Un certain nombre de structures participent du Spro sur notre territoire mais celui-ci reste encore peu structuré et méconnu du grand public. Ainsi, la Commission propose la création de maisons de l'orientation en lien avec les différents acteurs de l'orientation. En revanche, la Commission s'interroge sur le calendrier de mise en place de ces maisons de l'orientation qui constitueraient un véritable outil de proximité. Elle se questionne également sur le calendrier de la mise en œuvre du plan d'action du Spro, notamment la création du label et l'appel à candidature.

TABLE DES FIGURES

1. Indicateur de transformation du territoire : fonctions et dimensions	p.10
2. Échelle de la participation selon Sherry ARNSTEIN.	p.30
3. Définition des conseils des jeunes	p.33
4. La société réunionnaise agissante vue par le CESER	p.34
5. La démocratie permanente clé de voûte de TCP	p.35
6. La Réunion par ses Territoires	p.39
7. Articulation des schémas d'aménagement	p.46
8. Comités des mutations	p.56
9. Mise en œuvre d'un PAT.	p.66
10. Organisation de l'évaluation du SBA.	p.67

ACRONYMES ET SIGLES

3I : illettrisme, illettrisme et innumérisme	Class : contrat local d'accompagnement scolaire
AfOA : Afrique orientale et australe	COI : Commission de l'océan Indien
Afpar : Assistance à la formation professionnelle des adultes à La Réunion	Codév : Comité de développement
APE : accords de partenariat économique	CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
Ari : Agence régional de l'innovation	Crefop : Comité régional de l'emploi, de l'orientation, et de la formation professionnelle
Armos : Association régionale des maîtres d'ouvrages sociaux	Creps : Centre de ressources d'expertise et de performance sportive
BCI : Bretagne commerce internationale	CRIÉSR : Comité régional de l'information économique et statistique de la Réunion
BDI : Bretagne développement international	CSIRT : <i>Computer security incident response team</i> traduit de l'anglais par « centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques »
BMO : Besoins de main d'œuvre	CTAP : conférence territoriale de l'action publique
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières	DFPA : Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
CCC : Conseil consultatif citoyen	DGAEE : Direction générale adjointe de l'emploi et l'économie
Carif : Centre animation ressources d'information sur la formation	Dim : Domaine d'intérêt majeur
CFA : Centre de formation et d'apprentissage	DLAL : Développement local par des acteurs locaux
CGCT : code général des collectivités territoriales	Énsam : École nationale supérieure d'art et métiers
Chor : Centre hospitalier ouest réunionnais	
Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	
Civé : Culture intermédiaire à vocation énergétique	

ÉPCI : Établissement public de coopération intercommunale	ITI : investissements territoriaux intégrés
Ésar : École supérieure d'art de La Réunion	IUT : Institut universitaire de technologie
ÉSE : évaluation sociale et environnementale	Ladom : l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité
ESRI : enseignement supérieur recherche innovation	loi Maptam : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
ÉTP : équivalent temps plein	loi Notre : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
Feader : fonds européen agricole pour le développement rural	<i>MIA : Map in action</i>
Feampa : fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture	MIE : mécanisme pour l'interconnexion en Europe
Fed : fonds européen de développement	<i>NDICI : neighbourhood, development and international cooperation instrument</i> traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale »
Feder : fond européen de développement régional	<i>Neet : not in education, employment or training</i> traduit de l'anglais par « personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation »
Fesi : fonds européens structurels et d'investissement	Neo : nouvelle entrée ouest
Frac : fonds régional d'art contemporain	NRL : nouvelle route du littoral
Frafu : fonds régional d'aménagement foncier et urbain	OB : Orientations budgétaires
FSE+ : fonds social européen	OPCO : Opérateur de compétences
GPEEC : gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences	OREF : Observatoire régional emploi formation
IDÉ : investissements directs à l'étranger	OVPF : Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise
Insée : Institut national de la statistique et des études économiques	Pat : projets alimentaires territoriaux
<i>lora : Indian ocean Rim association</i>	
IRMSOI : Institut régional de management en santé océan Indien	
IRSOI : Institut régional du sport de l'océan Indien	

Pec : parcours emplois compétences	SBA : stratégie de bon achat
Pic : plan d'investissement dans les compétences	SDAEP : schéma départemental d'alimentation en eau potable
Pric : plan régional d'investissement dans les compétences	Seforre : schéma régional de l'enseignement, et des formations supérieures et de la recherche de la Réunion
PPBE : plan de prévention du bruit dans l'environnement	Siég : Service d'intérêt économique général
PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie	Spaser : Schéma de promotion de l'achat socialement et environnementalement responsable
PPF : programmation pluriannuelle de fonctionnement	SPL : Société publique locale
PPI : programmation pluriannuelle d'investissement	SPro : Service public régional de l'orientation
PRIC : pacte régional d'investissement dans les compétences	SRB : schéma régional de la biomasse
PRSSB : plan régional « sport, santé, bien-être »	SRDÉII : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
QPV : quartier prioritaire de la Ville	SRDO : schéma régional de la donnée ouverte
Rifseep : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel	SRESRI : schéma régional enseignement supérieur recherche innovation
RPC : réunion prospective compétences	SRI : schéma régional de l'innovation
RRTG : réseau régional de transport guidé	SRZAE : schéma régional des zones d'activités économiques
RSE : responsabilité sociétale des entreprises	TÉ : trajectoire d'équilibre
Rup : Régions <i>ultrapériphériques</i>	TFUE : traité de fonctionnement de l'Union européenne
S3 : stratégie de spécialisation intelligente	TSCC : taxe spéciale sur la consommation de carburants
Safér : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural	UE : Union européenne
SAR : schéma d'aménagement régional	VSI : volontaire de solidarité internationale
	ZAÉ : zone d'activité économique

ANNEXES

Annexe I.



Sainte-Clotilde, le 21 janvier 2022

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2022/711

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
Mél : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2022/711

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU MERCREDI 09 FÉVRIER 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **mercredi 09 février 2022**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. **Égalité des chances – Rapport 2020 : Egalité Femmes – Hommes de la Collectivité**
2. **Orientations budgétaires pour l'exercice 2022 (rapport non maquetté)**
3. **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et Schéma Régional Biomasse (SRB) - 2019-2028**

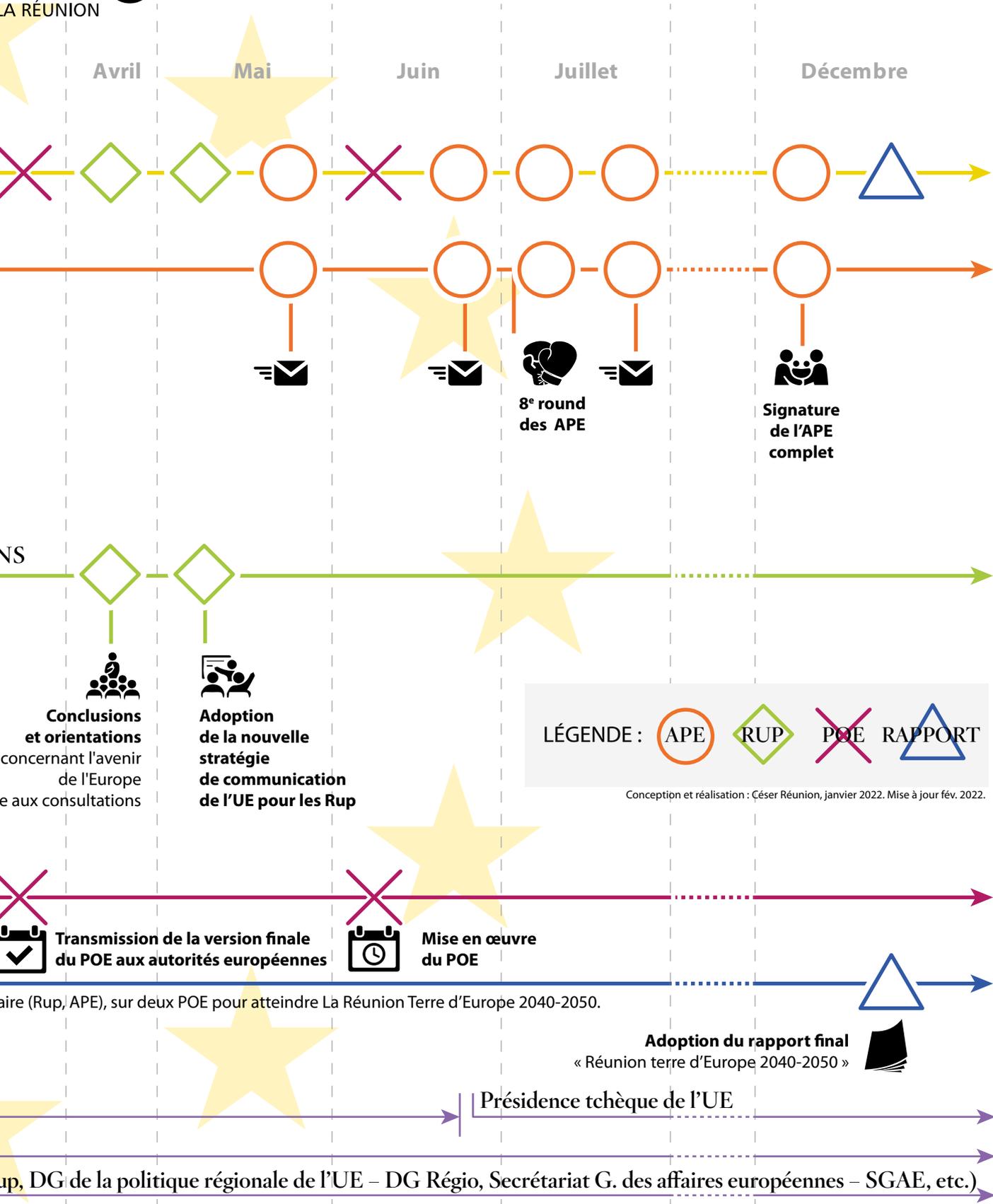
Ces rapports vous seront transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente

Hugnette BELLO

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mél : region.reunion@cr-reunion.fr



aire (Rup, APE), sur deux POE pour atteindre La Réunion Terre d'Europe 2040-2050.

up, DG de la politique régionale de l'UE – DG Régio, Secrétariat G. des affaires européennes – SGAE, etc.)

Directeur de la publication :

Dominique VIENNE.

Auteur, correcteur, graphiste et imprimeur :

CESER Île de La Réunion, février 2021, version 2.3.

Photographes et/ou Illustrateurs :

Pexels : Egor KAMELEV (p. 1, 6 et 8), Jiří MIKOLÁŠ (p. 6 et 12), Francesco UNGARO (p. 7 et 20), Uriel MONT (p. 18), Olya KOBRUSEVA (p. 23), Anna SHVETS (p. 24), Sora SHIMAZAKI (p. 28), Kampus production (p. 29 et 64), Life matters (p. 51), Monstera (p. 57 et 61), Yan KRUKOV (p. 58), Rebrand CITIES (p. 59), Valentine TANASOVICH (p. 62), George DESIPRIS (p. 63), Kampus PRODUCTION (p. 65), Pavel DANILYUK (p. 65), Katerina HOLMES (p. 69), Pragyan BEZBARUAH (p. 70), Thirdman (p. 71) et Antoni SHKRABA (p. 73);

Design system : p. 5, 30 et 35;

Studio blue room : p. 10;

CESER Réunion : Frédéric BUER (p. 11, 39 et 80);

Wikimedia : p. 38, 53, 60, Tonton BERNARDO (p. 15), Steve EVANS (p. 41);

Unsplash : Mostafa MERAJI (p. 16), Ewan BUCK (p. 26), Scott WINTERROTH (p. 31), Windows (p. 32), Hanson LU (p. 36), Christian WIEDIGER (p. 37), Juan GOYACHE (p. 40), John CAMERON (p. 42), Étienne GIRARDET (p. 44), Mollie SIVARAM (p. 45), Mika BAUMEISTER (p. 47), Ian SIMMONDS (p. 48), Neonbrand (p. 52), Massimo SARTIRANA (p. 54), Timon KLAUSER (p. 55), Erwan HESRY (p. 67);

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : p. 33;

Pixbay : p. 38.

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

Tél. 0262 97 96 30
Fax. 0262 97 96 31

ceser@cr-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

